

Royaume du Maroc



Projet de Performance

**MINISTRE DELEGUE AUPRES DU CHEF DU
GOUVERNEMENT CHARGE DE LA TRANSITION
NUMERIQUE ET DE LA REFORME DE
L'ADMINISTRATION**

**Projet de loi
de finances
2023**

TABLE DES MATIERES

1ère PARTIE : PRESENTATION DU MINISTERE OU DE L'INSTITUTION	3
1. Présentation succincte de la stratégie	4
2. Présentation des crédits prévisionnels au titre de l'année 2023	7
3. Récapitulatif des crédits prévisionnels au titre de l'année 2023 par programme.....	8
4. Présentation des crédits par projets ou actions	10
5. Programmation budgétaire triennale	12
6. Programmation budgétaire triennale des établissements publics	14
Recueil des objectifs, indicateurs et sous-indicateurs	15
2ème PARTIE : PRESENTATION DES PROGRAMMES.....	19
Programme 124 : RÉFORME DE L'ADMINISTRATION ET AMÉLIORATION DES SERVICES PUBLICS	20
1. Résumé de la stratégie du programme et de ses finalités générales.....	20
2. Responsable de programme.....	21
3. Acteurs de pilotage	21
4. Objectifs et indicateurs de performance du programme.....	22
Programme 429 : TRANSITION NUMERIQUE	36
1. Résumé de la stratégie du programme et de ses finalités générales.....	36
2. Responsable de programme.....	37
3. Acteurs de pilotage	38
4. Objectifs et indicateurs de performance du programme.....	38
3ème PARTIE : DETERMINANTS DES DEPENSES.....	41
1. Déterminants des dépenses de personnel	42
a. Structure des effectifs du personnel de l'année en cours.....	42
b. Analyse de la structure des effectifs sous le prisme du genre	44
c. Répartition des dépenses de personnel	44
2. Déterminants des dépenses de MDD et d'investissement par programme et par projet ou action	45
Annexe: Fiche signalétique d'un indicateur.....	54

1ère PARTIE

PRESENTATION DU MINISTERE OU DE L'INSTITUTION

1. Présentation succincte de la stratégie

Face aux obstacles auxquels elle est confrontée, et aux exigences croissantes de son environnement, et étant un acteur important et contributeur efficace au développement économique et social du pays, l'Administration Publique est appelée aujourd'hui, à mener une transition numérique et une réforme administrative profonde et fondamentale au niveau de son organisation centrale, régionale et locale, de ses procédures internes, de la manière pour s'acquitter de ses missions et de la façon d'offrir ses prestations aux usagers, en se basant sur la digitalisation, afin de garantir leur qualité et leur facilité d'accès et d'obtention.

Aujourd'hui, l'enjeu consiste à jeter les fondements d'une administration cohérente avec son environnement, et conforme aux dispositions de la constitution et aux exigences de la vie moderne, notamment en ce qui concerne le respect des principes de la citoyenneté, de la neutralité, du mérite, de l'égalité, de la transparence, de l'efficacité et de l'efficience d'une part, et l'adoption d'une approche participative d'autre part, afin de bâtir une administration publique capable d'élaborer, de mettre en œuvre et d'évaluer les politiques publiques, et apte pour promouvoir la gestion publique et accroître l'efficacité et l'expertise de ses agents, que ce soit au niveau de la supervision, de l'encadrement ou de l'exécution.

La transition numérique et la transformation administrative souhaitée visent à accroître la qualité des services publics fournis, afin de répondre aux préoccupations, ambitions et exigences des citoyennes et citoyens et autres intervenants qui traitent avec l'administration, ainsi que leur droit de bénéficier des services publics basé sur la numérisation, de haute qualité, et facile à accéder et à obtenir.

L'ambition est claire et affichée afin s'engager de manière irréversible dans la révolution numérique mondiale, en tant que moteur très important pour les pays émergents, afin d'établir un modèle de gouvernance et un climat des affaires efficient, d'améliorer l'efficacité et la qualité des services publics et d'accompagner les acteurs économiques et sociaux à travers des solutions numériques.

Dans ce sens, la réorganisation de l'appareil administratif, à travers le renforcement du rôle stratégique de l'administration centrale, l'appui au service public au niveau territorial, la rationalisation des structures administratives aux niveaux central et déconcentré, la consolidation des principes et valeurs du service public et des règles de la bonne gouvernance, le renforcement de la transparence et de l'éthique du service public, la révision du système de la fonction publique, restent parmi les objectifs souhaités pour améliorer la gestion publique et l'orienter vers plus d'efficience et d'efficacité.

Dans ce cadre, le ministère de la Transition numérique et de la Réforme de l'administration adopte des chantiers et des projets qui visent à atteindre les objectifs suivants :

1. La mise en place d'une administration numérique intégrée caractérisée par la prestation de services à parcours réduits pour les usagers, et par l'accélération du rythme de la transformation numérique des prestations administratives.
2. Le développement de la confiance numérique, de l'innovation, de la recherche et du transfert de technologies ;
3. La redéfinition des missions de l'administration publique à la lumière de la politique de déconcentration administrative en renforçant le rôle stratégique de l'Administration Centrale et en appuyant le service public au niveau territorial.
4. Le renforcement de l'intégrité, de la transparence et de l'éthique dans le Service Public ;
5. La consolidation de l'approche genre dans l'Administration Publique ;

6. L'amélioration de l'environnement de travail en vue de créer un climat de travail approprié qui stimule la bonne performance et contribue à améliorer la rentabilité de l'administration publique.
7. L'adoption de la gestion par compétence à travers la mise en place d'un système de gestion global et intégré et l'adoption de nouveaux outils de gestion des ressources humaines dans l'administration publique, basés sur la planification stratégique et la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.
8. La consolidation du rôle de l'Administration Publique et la valorisation de ses rôles de leadership pour le pilotage de la réforme selon un mode de gouvernance qui assure la coordination et la convergence des politiques publiques.

Pour ce faire, le plan d'action de la Transition Numérique et de la Réforme de l'Administration conçu à cet effet, comporte une série de mesures ayant pour objectif de réaliser des transformations au niveau de l'administration numérique, de l'organisation, du management, et de l'éthique dans la fonction publique.

Ainsi, la structure des activités du Ministère de la Transition Numérique et de la Réforme de l'Administration englobe deux programmes :

1-le Programme de la Réforme de l'Administration et le développement des Services Publics, décliné en 4 projets qui traduisent la politique publique du département, ainsi que le volet relatif au pilotage, l'appui et l'accompagnement.

2- le Programme de l'Economie Digitale qui comprend 3 projets relatif à la transition numérique.

■ Focus sur la stratégie du ministère ou de l'institution en matière de genre

L'adoption par le Maroc du nouvel agenda des objectifs de développement durable à l'horizon de 2030 constitue une étape majeure en faveur de l'atteinte d'une égalité effective entre les sexes. Parmi ses 17 objectifs, cet agenda (ODD) a prévu un 5^{ème} objectif visant « la réduction de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes, en particulier en termes d'accès aux services sociaux de base et d'autonomisation des femmes et des filles ».

Conscient de la relation intrinsèque entre l'intégration transversale de l'Egalité des Sexes dans la fonction publique , la consolidation des acquis en la matière , la promotion de la culture d'équité et d'égalité Hommes/Femmes dans l'Administration, le Ministère de la Transition Numérique et de la Réforme de l'Administration s'est engagé dans un processus d'institutionnalisation de l'Egalité des Sexes dans la Fonction publique, l'objectif étant d'aligner les stratégies et les programmes sectoriels, notamment en matière de la gestion des ressources humaines.

En vue d'assurer l'implication de tous les départements ministériels dans toutes les étapes de ce processus, le DRA a mis en place et opérationnalisé en 2010, le Réseau de Concertation Interministérielle (RCI) pour l'institutionnalisation de l'Egalité des sexes dans la Fonction Publique (l'IES) dans lequel siège l'ensemble des départements ministériels. En 2018, certains pays de la région MENA ont adopté cette expérience du RCI, considérée mécanisme efficace visant à renforcer l'effectivité de l'égalité entre les sexes dans la Fonction publique.

Par ailleurs, la Stratégie d'Institutionnalisation de l'Égalité entre les Sexes -SIES-, lancée officiellement par le Ministère de la Transition Numérique et de la Réforme de l'Administration en 2016, est basée sur des valeurs et des principes cohérents visant à appliquer les dispositions constitutionnelles relatives aux droits des femmes et à la lutte contre toute forme de discriminations au sein de l'administration marocaine.

La Stratégie d'Institutionnalisation de l'Égalité entre les Sexes réfère à une approche globale qui intègre :

- La dimension juridique permettant introduction du principe de l'égalité entre les sexes dans l'arsenal juridique régissant la fonction publique,
- La dimension organisationnelle par la création et le renforcement de structures ad hoc pour promouvoir la parité et l'intégration de l'égalité des sexes dans la fonction publique,
- La dimension comportementale en établissant l'égalité des sexes dans les pratiques et la culture organisationnelle de l'Administration.

Et afin de répondre aux exigences d'égalité entre les femmes et les hommes dans la fonction publique, deux études empiriques ont été menées suite à une analyse genre , à savoir la « conciliation travail-famille des femmes et des hommes fonctionnaires au Maroc » et « la place des femmes fonctionnaires aux postes de responsabilité dans l'administration publique au Maroc » ainsi que le guide méthodologique d'intégration de l'égalité les femmes et les hommes dans la gestion des ressources humaines. Ces études ont permis de doter les départements ministériels de la connaissance, des compétences et d'outils requis pour assurer le suivi et l'évaluation du processus d'intégration du genre dans la gestion des ressources humaines, principalement en termes d'accès des femmes aux instances de prise de décision.

2. Présentation des crédits prévisionnels au titre de l'année 2023

- Tableau 1 : Récapitulatif des crédits prévisionnels du Budget Général (BG) par chapitre

Chapitre	BG (LF 2022)	BG (PLF 2023)	% PLF 2023/LF 2022
Personnel	69 650 000	71 842 000	3,15
MDD	82 297 000	187 297 000	127,59
Investissement	246 725 000	1 249 225 000	406,32
TOTAL	398 672 000	1 508 364 000	278,35

- Tableau 2 : Récapitulatif des crédits prévisionnels du BG,SEGMA et CAS par chapitre

Chapitre	BG		SEGMA		CAS		TOTAL PLF 2023
	PLF 2023		PLF 2023	Transferts ou versements	PLF 2023	Transferts ou versements	
Personnel	71 842 000						
MDD	187 297 000		-	-			
Investissement	1 249 225 000		-	-			
TOTAL	1 508 364 000		-	-	1 179 500 000	1 179 500 000	1 508 364 000

- Notification du ou des noms des SEGMA et des CAS :

• Comptes d'Affectation Spéciale :

- Fonds de modernisation de l'administration publique, d'appui à la transition numérique et à l'utilisation de l'amazighe

3. Récapitulatif des crédits prévisionnels au titre de l'année 2023 par programme

- Tableau 3: Récapitulatif des crédits prévisionnels du Ministère par programme

Programmes	BG (LF 2022)	BG (PLF 2023)			% PLF 2023/LF 2022
		Chap. Personnel	Chap. MDD	Chap. Inv.	
RÉFORME DE L'ADMINISTRATION ET AMÉLIORATION DES SERVICES PUBLICS	307 672 000	71 842 000	31 297 000	314 225 000	35,65
TRANSITION NUMERIQUE	91 000 000	-	156 000 000	935 000 000	1 098,90
TOTAL	398 672 000	71 842 000	187 297 000	1 249 225 000	278,35

- Tableau 3 bis: Répartition indicative des dépenses de personnel par programme

	Dépenses de personnel
RÉFORME DE L'ADMINISTRATION ET AMÉLIORATION DES SERVICES PUBLICS	71 842 000
ECONOMIE DIGITALE	

- Tableau 4 : Récapitulatif des crédits prévisionnels par programme et par support budgétaire

Programmes	BG	SEGMA		CAS		TOTAL Projections 2023
	Projections 2023	Projections 2023	Transferts ou versements	Projections 2023	Transferts ou versements	
RÉFORME DE L'ADMINISTRATION ET AMÉLIORATION DES SERVICES PUBLICS	417 364 000			300 000 000	300 000 000	417 364 000

TRANSITION NUMERIQUE	1 091 000 000			879 500 000	879 500 000	1 091 000 000
TOTAL	1 508 364 000			1 179 500 000	1 179 500 000	1 508 364 000

4. Présentation des crédits par projets ou actions

Programme 124 : RÉFORME DE L'ADMINISTRATION ET AMÉLIORATION DES SERVICES PUBLICS

- Tableau 5 : Récapitulatif des crédits prévisionnels du Budget Général par projet ou action relatifs au programme

	BG		TOTAL
	Chap. MDD	Chap. Inv.	
Utilisation de l'amazighe dans l'administration publique	-	300 000 000	300 000 000
Valorisation des Ressources Humaines	400 000	-	400 000
Gouvernance et Organisation	3 000 000	-	3 000 000
Qualité des Services Administratifs	-	10 800 000	10 800 000
Pilotage, Support et Accompagnement	27 897 000	3 425 000	31 322 000

Programme 429 : TRANSITION NUMERIQUE

- Tableau 6 : Récapitulatif des crédits prévisionnels du Budget Général par projet ou action relatifs au programme

	BG		TOTAL
	Chap. MDD	Chap. Inv.	
Développement de l'Economie Numérique	12 000 000	506 000 000	518 000 000
Développement de l'Administration Numérique	52 000 000	205 000 000	257 000 000
Renforcement de l'Inclusion Numérique	6 000 000	168 500 000	174 500 000
Pilotage, Support et Accompagnement	86 000 000	55 500 000	141 500 000

5. Programmation budgétaire triennale

- Tableau 7 : Programmation budgétaire triennale 2023-2025 des crédits du budget Général par nature de dépense

	2022 LF	2023 Projections initiales	2023 PLF	2024 Projections	2025 Projections
Dépenses de personnel	69 650 000	70 377 000	71 842 000	73 649 000	75 509 000
Dépenses de MDD	82 297 000	82 297 000	187 297 000	187 297 000	187 297 000
Dépenses d'investissement	246 725 000	246 725 000	1 249 225 000	1 649 225 000	1 649 225 000
Total	398 672 000	399 399 000	1 508 364 000	1 910 171 000	1 912 031 000

- Tableau 8 : Programmation budgétaire triennale 2023-2025 des crédits des SEGMA et CAS

	2022 LF	2023 Projections initiales	2023 PLF	2024 Projections	2025 Projections
SEGMA					
CAS			1 179 500 000	1 579 500 000	1 579 500 000

- Tableau 9 : Programmation budgétaire triennale 2023-2025 par programme

	2022 LF	2023 Projections initiales*	2023 PLF	2024 Projections	2025 Projections
RÉFORME DE L'ADMINISTRATION ET AMÉLIORATION DES SERVICES PUBLICS					
Budget Général	307 672 000	308 399 000	417 364 000	319 171 000	321 031 000
CAS			300 000 000	200 000 000	200 000 000
TRANSITION NUMERIQUE					

Budget Général	91 000 000	91 000 000	1 091 000 000	1 591 000 000	1 591 000 000
CAS			879 500 000	1 379 500 000	1 379 500 000

- Tableau 10 : Programmation budgétaire triennale 2023-2025 des principaux projets ou actions du budget Général

	2022 LF	2023 Projections initiales*	2023 PLF	2024 Projections	2025 Projections
RÉFORME DE L'ADMINISTRATION ET AMÉLIORATION DES SERVICES PUBLICS					
Utilisation de l'amazighe dans l'administration publique	200 000 000	200 000 000	300 000 000	200 000 000	200 000 000
Valorisation des Ressources Humaines			400 000	400 000	400 000
Gouvernance et Organisation			3 000 000	3 000 000	3 000 000
Qualité des Services Administratifs			10 800 000	10 800 000	10 800 000
Pilotage, Support et Accompagnement	92 547 000	93 274 000	103 164 000	104 971 000	106 831 000
TRANSITION NUMERIQUE					
Pilotage, Support et Accompagnement			141 500 000	141 500 000	141 500 000
Développement de l'Economie Numérique			518 000 000	799 010 000	799 010 000
Développement de l'Administration Numérique			257 000 000	380 320 000	380 320 000
Renforcement de l'Inclusion Numérique			174 500 000	270 170 000	270 170 000

6. Programmation budgétaire triennale des établissements publics

- Tableau 11 : Programmation budgétaire triennale 2023-2025 des établissements publics

	2022 LF	2023 Projections initiales	2023 PLF	2024 Projections	2025 Projections
Agence de Développement du digital					
Recettes Globales	139 000 000	137 000 000	137 000 000	137 000 000	147 000 000
Dépenses de Fonctionnement ou d'Exploitation					
Dépenses de Personnel	38 583 287	33 310 000	38 600 000	38 600 000	38 600 000
• Autres dépenses de fonctionnement ou d'exploitation	13 416 713	18 690 000	13 400 000	13 400 000	13 400 000
Dépenses d'Investissement ou d'équipement	87 000 000	85 000 000	85 000 000	85 000 000	95 000 000

Recueil des objectifs, indicateurs et sous-indicateurs

<u>Programmes</u>	<u>Objectifs</u>	<u>Indicateurs</u>	<u>Sous-Indicateurs</u>
<p>124: RÉFORME DE L'ADMINISTRATION ET AMÉLIORATION DES SERVICES PUBLICS</p> <p>RP:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Monsieur le directeur des ressources humaines et financières du Ministère de la Transition Numérique et de la Réforme de l'Administration 	<p>Obj 124.1: institutionnaliser une fonction publique équitable basée sur un système de compétences</p>	<p>Ind 124.1.1: Nombre de mesures entreprises pour la mise en place du système de gestion par les compétences</p>	
		<p>Ind 124.1.2: Taux de femmes fonctionnaires aux services déconcentrés bénéficiant des formations pour occuper les postes de responsabilité</p>	
	<p>Obj 124.2: Améliorer, élargir et diversifier des services publics rendus</p>	<p>Ind 124.2.1: Taux de réalisation des mesures indispensables pour la mise en œuvre de la feuille de route de déconcentration administrative</p>	
		<p>Ind 124.2.2: Taux de réalisation de Sites Pilotes conformément au cadre référentiel d'accueil pour garantir</p>	<p>Ind 124.2.2.1: Taux de respect des sites pilotes aménagés aux normes du référentiel d'accueil</p>

		l'égalité d'accès des personnes aux services publics	Ind 124.2.2.2: : Taux d'application effective des normes relatives au genre et des Personnes à Mobilité Réduite au niveau des sites pilotes d'accueil
		Ind 124.2.3: Nombre d'actes administratifs simplifiés	
	Obj 124.3: Renforcer de l'intégrité et la transparence	Ind 124.3.1: Taux de réalisation des projets du département dans le cadre de la stratégie nationale de lutte contre la corruption	
		Ind 124.3.2: Pourcentage de conformité avec les Standards de Participation et de Co-Création du partenariat du gouvernement ouvert (PGO)	
	Obj 124.4: Gérer les services de manière optimale et améliorer la qualité des services	Ind 124.4.1: Ratio d'efficience bureautique	
		Ind 124.4.2: Taux de conformité à la directive nationale de la sécurité des systèmes d'information	
		Ind 124.4.3: Ratio d'efficience de la gestion des ressources humaines	

	Obj 124.5: Contribuer au développement des différentes dimensions de l'exemplarité de l'administration	Ind 124.5.1: Taux des chauffeurs formés à l'éco-conduite		
	Obj 124.6: Institutionnaliser une administration publique équitable basée sur un système de compétences au niveau du ministère	Ind 124.6.1: Taux d'accès à la formation	Ind 124.6.1.1: Taux d'accès des femmes à la formation	
	Obj 124.7: Renforcer l'utilisation de l'Amazigh dans l'administration publique	Ind 124.7.1: Taux de satisfaction des besoins des départements ministériels d'agents parlant l'Amazigh		
429: TRANSITION NUMERIQUE RP: l'Agence Développement Digital (ADD).		Obj 429.1: Accélérer la Numérisation des Services rendus à l'Usager	Ind 429.1.1: Classement du Maroc selon l'indicateur du développement du Gouvernement Electronique (EGDI)	
		Ind 429.1.2: Nombre de procédures digitalisées		
	de du	Obj 429.2: Développer l'Economie Numérique	Ind 429.2.1: Nombre de postes d'emplois créés	
			Ind 429.2.2: Revenus du secteur de l'économie numérique	
			Ind 429.2.3: Contribution de l'Economie Numérique au PIB	
	Obj 429.3: Renforcer l'accès aux Services Numériques	Ind 429.3.1: Classement du Maroc au Digital Literacy en Afrique		

		Ind 429.3.2: Taux d'utilisation de services publics digitaux	
--	--	---	--

2ème PARTIE

PRESENTATION DES PROGRAMMES

Programme 124 : RÉFORME DE L'ADMINISTRATION ET AMÉLIORATION DES SERVICES PUBLICS

1. Résumé de la stratégie du programme et de ses finalités générales

Si la finalité du service public est de servir l'utilisateur, qu'il soit citoyen ou entreprise, en répondant positivement à ses exigences et besoins, et en démontrant les différentes difficultés et obstacles auxquels il est confronté, il est devenu nécessaire de réaliser une transition numérique et une réforme administrative visant à développer les services publics et à accroître la performance de l'administration, en repensant ses modes d'organisation et de gestion, afin de servir le citoyen et d'accompagner le développement selon une perspective fondée sur les solutions numériques.

La transition numérique et la transformation administrative souhaitée visent à accroître la qualité des services publics fournis, afin de répondre aux préoccupations, ambitions et exigences des citoyennes et citoyens et autres intervenants qui traitent avec l'administration, ainsi que leur droit de bénéficier des services publics basé sur la numérisation, de haute qualité, et facile à accéder et à obtenir.

L'ambition est claire et affichée afin s'engager de manière irréversible dans la révolution numérique mondiale, en tant que moteur très important pour les pays émergents, afin d'établir un modèle de gouvernance et un climat des affaires efficient, d'améliorer l'efficacité et la qualité des services publics et d'accompagner les acteurs économiques et sociaux à travers des solutions numériques.

L'enjeu aujourd'hui est de construire une administration conforme aux dispositions de la constitution et aux exigences de la vie moderne, notamment en ce qui concerne le respect des principes d'égalité, de transparence, de neutralité, du mérite, de l'efficacité, de l'efficience, de la participation citoyenne et de la continuité de la prestation de services, et capable d'élaborer, mettre en œuvre et évaluer les politiques publiques.

De ce fait, La rationalisation de la gestion et de l'organisation des structures administratives au niveau central et déconcentré, la consolidation des principes et valeurs du service public et des règles de la bonne gouvernance, le renforcement de la transparence et de l'éthique, la mise en place des mécanismes susceptibles d'assurer l'équité et l'égalité dans l'administration, constituent un pilier fondamental pour améliorer la gestion publique et canaliser l'intervention publique vers l'efficience et l'efficacité, dans le souci de servir le citoyen et répondre à ces attentes.

Il est à rappeler par ailleurs que le Ministère de la Transition Numérique et de la Réforme de l'Administration a lancé une série de consultations avec les parties concernées afin de s'entendre sur les grandes lignes de la vision de la réforme, notamment avec les centrales syndicales lors des sessions du dialogue social au titre de l'année 2018, ainsi que dans le cadre du Conseil Supérieur de la Fonction Publique à l'occasion de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 16 janvier 2019.

Dans ce sens, une vision stratégique a été élaborée pour la réforme du système de la Fonction Publique qui a été présentée aux dames et messieurs les ministres en 2019, tout en préparant un plan d'action pour sa mise en œuvre, et qui a été enrichie par les responsables des ressources humaines des différents départements dans le cadre du réseau des directeurs des ressources humaines.

En vue de réaliser une transition numérique qui aux orientations du modèle de développement et du programme de gouvernement, un ensemble de projets et d'opérations ont été adoptés, et s'inscrivent dans le

cadre des axes constituant le cœur des missions confiées au ministère de la Transition numérique et de la Réforme de l'administration à savoir la digitalisation, l'organisation, le management et l'éthique.

De ce fait, la structure des activités du Ministère de la Transition Numérique et de la Réforme de l'Administration est composée de deux programmes et de plusieurs projets qui traduisent la politique publique du département, ainsi que le volet relatif au pilotage, à l'appui et à l'accompagnement.

■ **Focus sur la stratégie du programme en matière de genre**

Voir la 1 ère partie : Résumé de l'intégration de la dimension de genre dans la stratégie du ministère.

2. Responsable de programme

- Monsieur le directeur des ressources humaines et financières du Ministère de la Transition Numérique et de la Réforme de l'Administration

3. Acteurs de pilotage

- Direction de la Fonction Publique,
- Direction de la Modernisation de l'Administration,
- Direction des Systèmes d'Information,
- Direction des Ressources Humaines et Financières,
- Direction des Etudes, de la Communication et de la Coopération.

4. Objectifs et indicateurs de performance du programme

Objectif 124.1: INSTITUTIONNALISER UNE FONCTION PUBLIQUE ÉQUITABLE BASÉE SUR UN SYSTÈME DE COMPÉTENCES

Indicateur 124.1.1 : NOMBRE DE MESURES ENTREPRISES POUR LA MISE EN PLACE DU SYSTÈME DE GESTION PAR LES COMPÉTENCES

Unité	2021 Réalisation	2022 LF	2023 PLF	2024 Prévision	2025 Prévision	Valeur cible	Année de la cible
Nombre	2	10	4	4	20	20	2025

■ Précisions méthodologiques

Nombre de textes réglementaires réalisés dans le domaine de la Fonction Publique. Il s'agit pour cet indicateur du nombre des textes réglementaires à réaliser ou à actualiser dans le domaine de la Fonction Publique en vue de créer une synergie d'attraction de compétence ayant l'expertise requise tout en mettant l'accent sur le principe du mérite et de la valorisation de la compétence et le rendement ainsi que le renforcement de l'intégrité et la transparence selon une approche participative garantissant la sécurité sociale au sein du secteur de la Fonction Publique.

Nombre de mesures réalisées pour mettre en place une gestion par compétence.

L'approche adoptée pour instaurer un système de gestion par compétences prévoit la mise en place des outils et mécanismes modernes de Gestion des Ressources Humaines permettant l'investissement dans le capital humain à travers la valorisation de ce capital et la mise en place d'une stratégie méritocratique

■ Sources de données

Division des Statuts et des Rémunérations

■ Limites et biais de l'indicateur

- L'indicateur proposé a un caractère quantitatif dont l'unité de mesure est le nombre de mesures réalisées et leur impact sur les services rendus aux usagers par les Ressources Humaines de l'Administration Publique.
- La nécessité de réviser les textes législatifs et réglementaires.
- L'indicateur dépend de l'adhésion des différents intervenants (Départements ministériels concernés).

Toutefois, cet indicateur reste significatif pour l'instauration d'une nouvelle vision stratégique pour une Fonction Publique basée sur la gestion par compétences.

■ Commentaire

Cet indicateur concerne le suivi des mesures visant la révision du modèle de la Fonction Publique basé sur la gestion des carrières professionnelles, devenu inefficace et non performant, en vue de mettre en place les bases nécessaires pour un nouveau modèle de la Fonction Publique axé sur la gestion par compétences, en mesure de s'adapter aux transformations structurelles de notre pays à tous les niveaux politiques, économiques et sociaux. La mise en œuvre des réformes permettant cette transition se fera selon une approche progressive.

Le département de la Réforme de l'Administration a élaboré un plan législatif, qui comprend un ensemble de textes juridiques et réglementaires dans les domaines de la Fonction Publique, des textes ont été élaborés, certains sont en cours d'achèvement.

Du point de vue méthodologique, il est difficile de déterminer la valeur cible de cet indicateur et son année de référence du fait que la production de textes juridiques et réglementaires et le développement de l'arsenal législatif du Département de la Réforme de l'Administration est une opération continue qui dépend fortement des orientations et des choix politiques du gouvernement.

Concernant les réalisations de l'année 2019, une erreur s'est glissée au niveau du rapport de performance de l'année 2019.

Vu que le rapport de performance de l'année 2019 a été publié avant de terminer le projet de performance 2021, il est difficile de corriger l'erreur constatée au moment de la finalisation du Projet de performance 2021.

Quant à la réalisation de l'année 2019, elle n'a fait l'objet d'aucune réalisation relative au système de performance.

Indicateur 124.1.2 : TAUX DE FEMMES FONCTIONNAIRES AUX SERVICES DÉCONCENTRÉS BÉNÉFICIAIRES DES FORMATIONS POUR OCCUPER LES POSTES DE RESPONSABILITÉ

Unité	2021 Réalisation	2022 LF	2023 PLF	2024 Prévision	2025 Prévision	Valeur cible	Année de la cible
%			37	57	77	100	2026

- **Précisions méthodologiques**
- **Sources de données**
- **Limites et biais de l'indicateur**
- **Commentaire**

Objectif 124.2: AMÉLIORER, ÉLARGIR ET DIVERSIFIER DES SERVICES PUBLICS RENDUS

Indicateur 124.2.1 : TAUX DE RÉALISATION DES MESURES INDISPENSABLES POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA FEUILLE DE ROUTE DE DÉCONCENTRATION ADMINISTRATIVE

	Unité	2021 Réalisation	2022 LF	2023 PLF	2024 Prévision	2025 Prévision	Valeur cible	Année de la cible
Taux de réalisation des mesures indispensables pour la mise en œuvre de la feuille de route de déconcentration administrative	%	30	20	60	80	100	100	2025

■ **Précisions méthodologiques**

- Définition de 5 grandes opérations pour la mise en œuvre de la feuille de route de déconcentration administrative et 25 mesures.
- Le calcul de l'indicateur se fait chaque année en fonction de la réalisation de ces opérations.
- $\text{Taux de réalisation} = \frac{\text{Nombre des opérations réalisées}}{\text{Nombre des opérations programmées}} \times 100$

Pour le sous indicateur, c'est le nombre d'attributions décisionnelles réalisées au titre de l'année par rapport au nombre d'attributions prévues pour transfert.

■ **Sources de données**

Division de la Restructuration des Administration et de la Déconcentration.

■ **Limites et biais de l'indicateur**

- Dispersion du volume des opérations et son influence sur l'indicateur et la dispersion des délais nécessaires pour la réalisation de chaque opération.

■ **Commentaire**

Concernant le taux de 40 % réalisé au titre de l'année 2020, il représente le nombre de mesures réalisées par le DRA sur les 25 mesures prévues.

Indicateur 124.2.2 : TAUX DE RÉALISATION DE SITES PILOTES CONFORMÉMENT AU CADRE RÉFÉRENTIEL D'ACCUEIL POUR GARANTIR L'ÉGALITÉ D'ACCÈS DES PERSONNES AUX SERVICES PUBLICS

	Unité	2021 Réalisation	2022 LF	2023 PLF	2024 Prévision	2025 Prévision	Valeur cible	Année de la cible
Taux de réalisation de Sites Pilotes conformément au cadre référentiel d'accueil pour garantir l'égalité d'accès des personnes aux services publics	%	39,33	70	67	80	100	100	2025
sous-indicateurs	Taux de respect des sites pilotes aménagés aux normes du référentiel d'accueil	%	59	98	75	75	75	2025
	Taux d'application effective des normes relatives au genre et des Personnes à Mobilité Réduite au niveau des sites pilotes d'accueil	%	94	90	98	98	98	2025

■ **Précisions méthodologiques**

- Nombre des Unités Pilotes réalisées conformément au système de référence d'accueil basé sur l'approche genre / Nombre des Unités Cibles.
- Nombre des Unités cibles : 30 Unités Pilotes.
- Unités Pilotes en vue de réalisation :

Année 2021: 06 site pilotes

Année 2022: 07 site pilotes

Année 2023: 07 site pilotes

Il est à noter que cet indicateur comprend deux sous indicateurs liés d'une part au respect des sites pilotes à l'application effective des normes relatives à l'accueil, et d'autre part à l'application effective des normes relatives au genre, aux personnes à mobilité réduite au niveau des Unités Pilotes de l'Accueil.

La moyenne arithmétique sera utilisée pour calculer la moyenne globale. Dans le cadre du programme d'amélioration des espaces d'accueil dans les services publics, et pour le calcul de chaque indicateur, la prise en considération des mesures prises en faveur des personnes à mobilité réduite et de genre, à travers six (06) sites principaux; à savoir : les parkings pour les voitures et les véhicules à deux roues, les espaces d'orientation et d'information, les espaces d'attente, les espaces de service, les espaces de réclamation, sans oublier les espaces de sanitaires. Ce classement reflète la méthodologie adoptée et incarne l'esprit des dix engagements de la charte d'accueil dans les services publics. Les sous-indicateurs, sont le taux de calcul des sous-indicateurs prévus pour chaque site pilote séparément.

■ Sources de données

- Direction de la modernisation de l'administration / Programme d'Amélioration de l'Accueil des usagers des services publics
- Rapports de diagnostic et plans de réalisation pour chaque site pilote séparément :
- plans appropriés,
- travaux d'aménagement et équipement d'accueil,
- équipements des espaces d'attente,
- mise en place des systèmes de gestion de file d'attente,
- mise en place des outils signalétiques à l'intérieur et à l'extérieur,
- écrans à travers lesquels un ensemble d'informations administratives sont affichés (reportage filmé sur le site avant et après l'intervention du Programme, formation sur les techniques d'accueil).

■ Limites et biais de l'indicateur

- L'indicateur est lié à l'adhésion des départements ministériels concernés et à la disponibilité des ressources financières nécessaires.
- Il reste soumis au statut de l'espace désigné à l'accueil.
- Malgré leur construction récente, un nombre important de bâtiments administratifs publics, ne prennent pas en compte plusieurs normes fixées par le système d'accueil.

■ Commentaire

Le programme exige la mise en circulation de textes réglementaires qui imposent aux administrations publiques de se conformer aux contenus du système d'accueil de toutes natures et en fonction de leurs domaines d'intervention. Aussi, le programme mène des campagnes de communication et de sensibilisation afin de définir son importance dans le processus d'organisation du service public, et de fournir le service public.

A cet égard, une vision commune a été développée sur l'amélioration de la « qualité d'accueil », avec une approche participative efficace de certains départements ministériels, et en partenariat avec le Programme des Nations Unies pour le Développement « PNUD », afin de mettre en œuvre le contenu du programme national d'amélioration de l'accueil dans les services publics. Ce programme vise à créer des unités pilotes d'accueil au niveau de tous les services publics, équipées de moyens techniques et équipements nécessaires pour mieux accueillir les usagers et faciliter leur accès, en plus de la qualification des ressources humaines

en charge du processus d'accueil, à travers la programmation de différents ateliers de formation dans le domaine de l'accueil.

Ce programme prévoit de :

- promouvoir les espaces publics dédiés à l'accueil et améliorer le processus d'accueil des usagers au niveau des unités administratives,
- permettre à l'administration de répondre positivement et rapidement aux besoins des usagers, notamment en réduisant les délais de prestation des services publics,
- promouvoir les valeurs d'intégrité dans la fonction publique et assurer la transparence dans les relations avec les usagers.

Au titre de l'année 2020, les réalisations suivantes ont été accomplies :

- Expérimentation du dispositif IDARATI, programme accueil, au niveau des sites pilotes suivants :
 - Trois sites à l'hôpital régional Mohamed V d'El Jadida,
 - Centre d'immatriculation de Rabat,
 - Le siège du Ministère Public à Rabat.
- L'appui technique de la délégation générale de l'administration pénitentiaire à travers le projet d'amélioration de l'accueil électronique au niveau de l'établissement pénitentiaire « Oukacha » à Casablanca,
- Conception et diffusion de la troisième édition (2020) du système d'accueil « Idarati »,
- Préparation d'un projet de décret sur l'amélioration de l'accueil des usagers des services publics,
- Préparation d'un projet de circulaire, pour améliorer l'accueil dans les administrations publiques, les collectivités locales et les établissements publics,
- Tenue de la réunion du comité de pilotage en charge du programme d'accompagnement de l'amélioration de l'accueil des usagers dans les administrations publiques, dédiée à la présentation des résultats lors de l'année 2019, et les perspectives de coopération pour les années 2020 et 2021 en ce qui concerne le programme national d'amélioration de l'accueil dans les services publics, étant donné l'appui du Programme des Nations Unies pour le Développement à cet égard.

Indicateur 124.2.3 : NOMBRE D'ACTES ADMINISTRATIFS SIMPLIFIÉS

Unité	2021 Réalisation	2022 LF	2023 PLF	2024 Prévision	2025 Prévision	Valeur cible	Année de la cible
Nombre			10	20	30	30	2025

- **Précisions méthodologiques**
- **Sources de données**
- **Limites et biais de l'indicateur**
- **Commentaire**

Objectif 124.3: RENFORCER DE L'INTÉGRITÉ ET LA TRANSPARENCE

Indicateur 124.3.1 : TAUX DE RÉALISATION DES PROJETS DU DÉPARTEMENT DANS LE CADRE DE LA STRATÉGIE NATIONALE DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

	Unité	2021 Réalisation	2022 LF	2023 PLF	2024 Prévision	2025 Prévision	Valeur cible	Année de la cible
Taux de réalisation des projets du département dans le cadre de la stratégie nationale de lutte contre la corruption	%	82	95	90	97	100	100	2025

■ **Précisions méthodologiques**

Numérateur : nombre des projets réalisés

Dénominateur : nombre global des projets du secteur figurant dans la Stratégie Nationale de Lutte Contre la Corruption (28 projets).

Il est à signaler que dans le cadre de la promotion de l'approche genre, cet indicateur comprendra un sous-indicateur relatif au taux de femmes bénéficiaires des programmes de formation en matière d'intégrité et de lutte contre la corruption dans la fonction publique.

Sous indicateur 124.3.1.1 : collecte des données selon les sessions et répartition des participants selon le sexe, le calcul se fait selon la formule suivante : Nombre de bénéficiaires x100/ nombre total des bénéficiaires.

■ **Sources de données**

Division de la Simplification des Procédures et de l'appui de l'Éthique

■ **Limites et biais de l'indicateur**

Incapacité de l'indicateur de détecter les difficultés de mise en œuvre des projets.

L'indicateur ne prend pas en charge les réalisations périodiques, donc les projets que leur réalisation s'étale sur plus d'une année pose un problème de calcul de taux annuel global de réalisation.

- Pour le sous indicateur :

- Manque d'une base de données relatives à la situation de démarrage, en particulier la composition humaine des administrations cibles ;

- l'indicateur n'est pas lisible en l'absence de vision de sa signification par rapport à la situation de démarrage ;

- Manque de maîtrise de l'indicateur, car ce sont les secteurs participants qui choisissent leurs représentants, malgré la fixation de critères de ciblage des participants.

■ **Commentaire**

Le Département de la Réforme de l'Administration préparera un programme de formation en matière d'intégrité et de lutte contre la corruption, et qui sera partagé avec tous les départements ministériels, pour qu'ils le démultiplient en interne sur toutes les structures leur relevant, et transmettre par la suite à ce département le nombre de bénéficiaires par sexe.

Le succès de l'indicateur dépend de l'amélioration de la cadence de la mise en œuvre de tous les projets de la SNLCC, l'intégration de la dimension genre au niveau de tous ces projets et l'amélioration de son système de gouvernance pour assurer la durabilité et la lisibilité des données.

● **Réalisations 2020**

- L'année 2020 a connu un écart réalisations/prévisions, estimé à -19%, cela s'explique essentiellement par la situation qu'a connu le monde entier en général et notre pays en particulier, liée à la pandémie Covid19, les projets ont été suspendus de façon temporaire ;
- L'augmentation de nombre de projets, après l'adoption de la feuille de route présentée par l'Instance en 2019, et qui a permis la révision du portefeuille des projets qui ont passé de 22 à 28 projets.

(Indicateur 124.3.2 : POURCENTAGE DE CONFORMITÉ AVEC LES STANDARDS DE PARTICIPATION ET DE CO-CRÉATION DU PARTENARIAT DU GOUVERNEMENT OUVERT (PGO)

Unité	2021 Réalisation	2022 LF	2023 PLF	2024 Prévision	2025 Prévision	Valeur cible	Année de la cible
%	100		100	50	100	100	2025

■ **Précisions méthodologiques**

■ **Sources de données**

■ **Limites et biais de l'indicateur**

■ **Commentaire**

Objectif 124.4: GÉRER LES SERVICES DE MANIÈRE OPTIMALE ET AMÉLIORER LA QUALITÉ DES SERVICES

Indicateur 124.4.1 : RATIO D'EFFICIENCE BUREAUTIQUE

Unité	2021 Réalisation	2022 LF	2023 PLF	2024 Prévision	2025 Prévision	Valeur cible	Année de la cible
DH		2400	28863	5000	4000	4000	2025

■ **Précisions méthodologiques**

modalité de calcul:

numérateur: la somme des dépenses bureautique intégrant:

- les achats d'ordinateur
- les achats d'imprimante
- le consommable informatique
- le coût de la maintenance

dénominateur: nombre des postes bureautique

■ **Sources de données**

- Division de la Programmation et des ressources Financières ;
- Situations d'exécution de budget.

■ **Limites et biais de l'indicateur**

Le coût annuel d'un poste bureautique dépend de la manière d'exploitation des équipements et de la fourniture de bureau (Amortissement des équipements bureautiques)

■ **Commentaire**

Cet indicateur visant l'unification et l'harmonisation des indicateurs de soutien des différents services du Ministère de la Transition Numérique et de la Réforme de l'Administration, a été mis en place à partir de l'année 2021.

Indicateur 124.4.2 : TAUX DE CONFORMITÉ À LA DIRECTIVE NATIONALE DE LA SÉCURITÉ DES SYSTÈMES D'INFORMATION

Unité	2021 Réalisation	2022 LF	2023 PLF	2024 Prévision	2025 Prévision	Valeur cible	Année de la cible
%		60	60	80	85	85	2025

■ **Précisions méthodologiques**

Cet indicateur traduit le degré de conformité des systèmes d'information du département aux Directives Nationales de Sécurité des Systèmes d'Information, objet de la Circulaire du chef de gouvernement n° 3-2014 relative à la mise en œuvre des Directives Nationales de Sécurité des Systèmes d'Information, qui a été confirmée par la Loi N°05.20 relatif à la cybersécurité.

■ **Sources de données**

Le tableau de bord, qui est fourni par la Direction Générale de la Sécurité des Systèmes d'Information, qui permet le suivi et l'implémentation des directives au niveau de tous les indicateurs et volets objet de la directive nationale de sécurité des systèmes d'information.

Il se compose de six indicateurs principaux :

P1: Structure organisationnelle

P2: cartographie des SI

P3: Budget de la SSI

P4: Contrôle des administrateurs

P5: Protection de l'information

P6: Formation et sensibilisation

■ **Limites et biais de l'indicateur**

L'insuffisance majeure de cet indicateur se manifeste par la difficulté d'obtenir des valeurs objectifs et réelle par les propres moyens du département. Un recours à des cabinet de conseil ou bureau d'étude spécialisé s'avère indispensable.

L'indicateur doit être calculé en effectuant un audit global objectif par un cabinet d'audit réputé. Ce qui va engendrée un coût important.

■ **Commentaire**

Indicateur 124.4.3 : RATIO D'EFFICIENCE DE LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Unité	2021 Réalisation	2022 LF	2023 PLF	2024 Prévision	2025 Prévision	Valeur cible	Année de la cible
%		2,5	2,62	2,55	2,53	2,53	2025

■ Précisions méthodologiques

modalité de calcul:

- Numérateur : Effectif gérants ce sont les fonctionnaires affectées au postes de gestion des Ressources Humaines et formation
- Dénominateur : Effectif gérés du département de la réforme de l'administration

■ Sources de données

- Division de la Gestion des Ressources Humaines.
- les Informations sont disponibles dans le système es Ressources Humaines.

■ Limites et biais de l'indicateur

■ Commentaire

l'évolution de cet indicateur s'inscrit dans évolution de baisse visant à moyen et long terme l'optimisation des ressources affectées à la fonction RH tout en renforçant les activités métier du département.

Signalé: Cet indicateur visant l'unification et l'harmonisation des indicateurs de soutien des différents services du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration, a été mis en place à partir de l'année 2021.

Objectif 124.5: CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DES DIFFÉRENTES DIMENSIONS DE L'EXEMPLARITÉ DE L'ADMINISTRATION

Indicateur 124.5.1 : TAUX DES CHAUFFEURS FORMÉS À L'ÉCO-CONDUITE

Unité	2021 Réalisation	2022 LF	2023 PLF	2024 Prévision	2025 Prévision	Valeur cible	Année de la cible
%		35,29	29,42		0	100	2023

■ Précisions méthodologiques

- Formation des chauffeurs dans le domaine de l'Eco-conduite
- Numérateur : nombre de chauffeurs ayant bénéficié de la formation à l'éco-conduite

- Dénominateur : total des chauffeurs du Ministère de la Transition Numérique et de la Réforme de l'Administration.

■ **Sources de données**

- Service des affaires générales.
- Parc auto du Ministère de la Transition Numérique et de la Réforme de l'Administration.

■ **Limites et biais de l'indicateur**

■ **Commentaire**

- Cet indicateur fait partie des indicateurs de la stratégie nationale du développement durable 2017-2030.
- Cet indicateur visant l'unification et l'harmonisation des indicateurs de soutien des différents services du Ministère de l'Economie, des Finances, a été mis en place à partir de l'année 2021.
- Il y a lieu de singler que le chiffre 6 figurant au niveau des prévisions de l'année 2021, constitue le nombre de bénéficiaires de la formation et non le taux en pourcentage adopté à partir de l'année 2022.

Objectif 124.6: INSTITUTIONNALISER UNE ADMINISTRATION PUBLIQUE ÉQUITABLE BASÉE SUR UN SYSTÈME DE COMPÉTENCES AU NIVEAU DU MINISTÈRE

Indicateur 124.6.1 : TAUX D'ACCÈS À LA FORMATION

	Unité	2021 Réalisation	2022 LF	2023 PLF	2024 Prévision	2025 Prévision	Valeur cible	Année de la cible
Taux d'accès à la formation	%		50,25	60	65	70	70	2025
sous-indicateur Taux d'accès des femmes à la formation	%		58,6	58,7	59	60	60	2025

■ **Précisions méthodologiques**

Cet indicateur est calculé en rapportant le nombre de bénéficiaires de la formation durant l'année à l'effectif total des fonctionnaires.

Le nombre de bénéficiaires de la formation sont les personnes qui ont participé à la formation durant l'année. une personne qui participe à plusieurs formations est comptabilisée une seul fois

■ **Sources de données**

- Division de la Gestion des Ressources Humaines.
- Service de la Formation Continue.
- Programme de formation continue du DRA.

■ **Limites et biais de l'indicateur**

■ **Commentaire**

- Cet indicateur visant l'unification et l'harmonisation des indicateurs de soutien des différents services du Ministère de l'Économie, des Finances et de la Réforme de l'Administration, a été mis en place à partir de l'année 2021.

Objectif 124.7: RENFORCER L'UTILISATION DE L'AMAZIGH DANS L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

Indicateur 124.7.1 : TAUX DE SATISFACTION DES BESOINS DES DÉPARTEMENTS MINISTÉRIELS D'AGENTS PARLANT L'AMAZIGH

Unité	2021 Réalisation	2022 LF	2023 PLF	2024 Prévision	2025 Prévision	Valeur cible	Année de la cible
%			30	60	100	100	2025

■ **Précisions méthodologiques**

■ **Sources de données**

■ **Limites et biais de l'indicateur**

■ **Commentaire**

Programme 429 : TRANSITION NUMÉRIQUE

1. Résumé de la stratégie du programme et de ses finalités générales

Avec une ambition clairement affirmée de s'ancrer de façon irréversible dans la révolution digitale globale, principal moteur des pays en forte émergence, le programme « Économie Digitale » a pour objectifs de :

- Mettre en place un modèle de gouvernance et d'environnement d'affaires adéquat ;
 - Améliorer l'efficacité et l'efficience des services publics grâce au levier de la dématérialisation ;
 - Accompagner le développement des acteurs socio-économiques à travers l'économie numérique.
- L'impact de ce programme en termes économique et social peut être synthétisé comme suit :
- Meilleure qualité des services administratifs aux citoyens et entreprises, créant des opportunités économiques ;
 - Facilitation des Investissements Directs Étrangers par une meilleure connectivité digitale au monde et Doing Business ;
 - Productivité et réduction significative des coûts des entités administratives ;
 - Plus grande transparence dans la gestion publique et accès à l'information des citoyens et bénéfices sociaux majeurs à travers un meilleur accès aux services sociaux (santé, éducation) ;
 - Réduction des inégalités économiques et sociales par un accès plus équitable aux opportunités.

Le programme « Économie Digitale » s'articule autour des trois projets suivants :

- **Projet 1 : Mise en place de structures de gouvernance appropriées.**
- **Projet 2 : Dématérialisation des services publics.**
- **Projet 3 : Accompagnement de la transformation digitale des acteurs socio-économiques.**

■ Focus sur la stratégie du programme en matière de genre

Le Maroc veut promouvoir un développement volontariste et ambitieux des secteurs technologiques. Le pays est aujourd'hui déterminé à s'inscrire dans la révolution digitale mondiale, principale moteur du développement humain et économique des pays en forte émergence. De ce fait, et en vue d'ancrer son ambition dans le domaine du Digital, le Maroc s'est doté d'un établissement stratégique dédié au Digital, l'Agence de Développement du Digital (ADD), créée en vertu de la loi n°61-16 publiée au BO n°6604 du 14 septembre 2017.

L'ADD est notamment en charge de mettre en œuvre, pour le compte de l'État, la stratégie digitale du Maroc et de proposer au gouvernement les orientations générales à suivre en matière de développement du Digital pour définir une vision claire, objective et intégrée, en cohérence avec les stratégies sectorielles et territoriales en cours.

Pour accélérer la mise en œuvre de sa stratégie, répondre aux enjeux socio-économiques du pays et s'orienter vers une approche centrée usager (citoyen et entreprise), l'ADD a adopté une vision de développement du Digital pour les cinq prochaines années axées sur :

1. **Transformation digitale de l'administration marocaine « Administration Digitale »** : La transformation digitale de l'administration publique marocaine est aujourd'hui un défi crucial, afin de modifier en profondeur les services publics pour les rendre plus efficaces, transparents et rapides. Cette transformation doit tenir compte des dispositions des textes réglementaires en vigueur notamment la loi n°55-19 relative à la simplification des procédures et démarches administratives.
2. **Développement accéléré de l'économie digitale au Maroc « Écosystème digital et innovation »** : Le développement d'une économie innovante passe par la mise en place d'un écosystème Digital et technologique, ayant pour objectif d'accélérer la transformation digitale de l'économie marocaine.
3. **Amélioration de la qualité de vie des citoyens via le Digital « Inclusion sociale et développement humain »** : Le Digital doit être mis au service du développement humain, à travers un meilleur accès aux aides sociales, à la santé, à l'éducation et à la mise en place de services plus simples et mieux adaptés aux besoins des bénéficiaires. La transformation digitale constitue par ailleurs un levier d'inclusion sociale, à même de faciliter l'accès à l'information à des citoyens, et notamment des populations fragiles (e.g., populations rurales ou défavorisées), afin d'offrir à tous de mêmes opportunités.
4. **Mise en place de l'environnement nécessaire pour la réussite** : Pour mettre en œuvre la vision de l'Agence, il est nécessaire de mettre en place un environnement favorable au développement du Digital. Il consiste à élaborer un programme dédié de formation aux nouveaux métiers du Digital, mettre en place les infrastructures nécessaires, mieux adapter le cadre réglementaire et instaurer une culture du Digital dans le pays.

Les projets spécifiques de cette vision peuvent être déclinés comme suit :

2. Responsable de programme

l'Agence de Développement du Digital (ADD).

3. Acteurs de pilotage

Les principaux acteurs de l'économie numérique sont :

- Le Ministère Délégué auprès du Chef de Gouvernement chargé de la transition numérique et de la réforme de l'administration ;
- L'Agence de Développement du Digital ;
- Le Ministère de l'Intérieur ;
- Le Ministère des Affaires étrangères, de la coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger;
- Le Ministère de l'Aménagement du territoire national, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la ville ;
- Le Ministère de la Santé et de la Protection sociale ;
- Le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime, du développement rural et des eaux et forêts;
- Le Ministère de la Justice ;
- Le Ministère de l'Inclusion économique, de la Petite entreprise, de l'Emploi et des Compétences ;
- Le Ministère de l'Education nationale, du Préscolaire et des Sports;
- Le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de l'innovation ;
- L'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail (OFPPT) ;
- Le Ministère de l'Economie, des Finances ;
- L'Administration de la Défense Nationale (Direction Générale de la Sécurité des Systèmes d'Information) ;
- L'Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications ;
- Barid Al- Maghrib ;
- Bank Al-Maghrib ;
- (MarocPME ;
- La Commission Nationale de Contrôle de la Protection des Données à Caractère Personnel (CNDP) ;
- La Direction Générale de la Sûreté Nationale ;
- La CGEM (Confédération Générale des Entreprises du Maroc);
- L'APEBI (Fédération Marocaine des Technologies de l'Information, des Télécommunications et de l'Offshoring) ;
- L'AUSIM (Association des Utilisateurs des Systèmes d'Information au Maroc).

4. Objectifs et indicateurs de performance du programme

Objectif 429.1: ACCÉLÉRER LA NUMÉRISATION DES SERVICES RENDUS À L'USAGER

(Indicateur 429.1.1 : CLASSEMENT DU MAROC SELON L'INDICATEUR DU DÉVELOPPEMENT DU GOUVERNEMENT ÉLECTRONIQUE (EGDI)

Unité	2021 Réalisation	2022 LF	2023 PLF	2024 Prévision	2025 Prévision	Valeur cible	Année de la cible
Nombre	106		101	93	93	75	2026

■ Précisions méthodologiques

- Sources de données
- Limites et biais de l'indicateur
- Commentaire

Indicateur 429.1.2 : NOMBRE DE PROCÉDURES DIGITALISÉES

Unité	2021 Réalisation	2022 LF	2023 PLF	2024 Prévision	2025 Prévision	Valeur cible	Année de la cible
Nombre			200	500	800	2000	2030

- Précisions méthodologiques
- Sources de données
- Limites et biais de l'indicateur
- Commentaire

Objectif 429.2: DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE

Indicateur 429.2.1 : NOMBRE DE POSTES D'EMPLOIS CRÉÉS

Unité	2021 Réalisation	2022 LF	2023 PLF	2024 Prévision	2025 Prévision	Valeur cible	Année de la cible
Nombre			40000	60000	80000	190000	2030

- Précisions méthodologiques
- Sources de données
- Limites et biais de l'indicateur
- Commentaire

Indicateur 429.2.2 : REVENUS DU SECTEUR DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE

Unité	2021 Réalisation	2022 LF	2023 PLF	2024 Prévision	2025 Prévision	Valeur cible	Année de la cible
Milliards DH			5	8	12	35	2030

- Précisions méthodologiques
- Sources de données
- Limites et biais de l'indicateur

■ **Commentaire**

Indicateur 429.2.3 : CONTRIBUTION DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE AU PIB

Unité	2021 Réalisation	2022 LF	2023 PLF	2024 Prévision	2025 Prévision	Valeur cible	Année de la cible
%			0,7	1,2	1,6	3	2030

■ **Précisions méthodologiques**

■ **Sources de données**

■ **Limites et biais de l'indicateur**

■ **Commentaire**

Objectif 429.3: RENFORCER L'ACCÈS AUX SERVICES NUMÉRIQUES

Indicateur 429.3.1 : CLASSEMENT DU MAROC AU DIGITAL LITERACY EN AFRIQUE

Unité	2021 Réalisation	2022 LF	2023 PLF	2024 Prévision	2025 Prévision	Valeur cible	Année de la cible
Nombre			7	6	5	1	2030

■ **Précisions méthodologiques**

■ **Sources de données**

■ **Limites et biais de l'indicateur**

■ **Commentaire**

Indicateur 429.3.2 : TAUX D'UTILISATION DE SERVICES PUBLICS DIGITAUX

Unité	2021 Réalisation	2022 LF	2023 PLF	2024 Prévision	2025 Prévision	Valeur cible	Année de la cible
%				30	40	2030	80

■ **Précisions méthodologiques**

■ **Sources de données**

■ **Limites et biais de l'indicateur**

■ **Commentaire**

3ème PARTIE

DETERMINANTS DES DEPENSES

1. Déterminants des dépenses de personnel

a. Structure des effectifs du personnel de l'année en cours

- Tableau 12: Répartition par échelles/grades

Echelles/grades	Effectif			%
	Hommes	Femmes	Total	
Personnel d'exécution (Echelles 5 à 6 et assimilés)	15	13	28	9,43
Personnel de maîtrise (Echelles 7 à 9 et assimilés)	23	15	38	12,79
Cadres et cadres supérieurs (Echelles 10 et plus et assimilés)	109	122	231	77,78
TOTAL	147	150	297	100%

- Tableau 13: Répartition par services

Services	Effectif			%
	Hommes	Femmes	Total	
Services centraux	147	150	297	100
Services extérieurs	0	0	0	0
TOTAL	147	150	297	100%

- Tableau 14: Répartition par régions

Région	Effectif			%
	Hommes	Femmes	Total	
REGION DE TANGER-TETOUAN-AL HOCEIMA	0	0	0	0
REGION DE L'ORIENTAL	0	0	0	0
REGION DE FES-MEKNES	0	0	0	0
REGION DE RABAT-SALE-KENITRA	147	150	297	100
REGION DE BENI MELLAL-KHENIFRA	0	0	0	0
REGION DE CASABLANCA-SETTAT	0	0	0	0
REGION DE MARRAKECH-SAFI	0	0	0	0
REGION DE DRÂA-TAFILALET	0	0	0	0
REGION DE SOUSS-MASSA	0	0	0	0
REGION DE GUELMIM-OUED NOUN	0	0	0	0
REGION DE LAÂYOUNE-SAKIA EL HAMRA	0	0	0	0
REGION DE DAKHLA-OUED ED-DAHAB	0	0	0	0
TOTAL	147	150	297	100%

b. Analyse de la structure des effectifs sous le prisme du genre

Le nombre des femmes est approximativement égal à celui des hommes

Régions	Femmes		Hommes		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Rabat,salé, kenitra	140	100,00%	160	100,00%	300	100,00%

c. Répartition des dépenses de personnel

Tableau 15: Prévision des dépenses de personnel de l'année 2023 (PLF)

	Dépenses	Effectif
Dépenses permanentes	56 267 787	288
Sorties de service	100 734	1
Opérations de recrutements	4 243 134	50
Opérations de réintégrations	0	0
Autres dispositions relatives à la révision de la rémunération	0	
Avancements de grades et d'échelons	1 617 113	
Dépenses du personnel payées par la DDP	62 027 300	337
Autres dépenses du personnel payées par les comptables de la TGR	312 000	
Dépenses prévisionnelles de personnel	62 339 300	

2. Déterminants des dépenses de MDD et d'investissement par programme et par projet ou action

Programme 124 : RÉFORME DE L'ADMINISTRATION ET AMÉLIORATION DES SERVICES PUBLICS

❖ Déterminants des dépenses du MDD et de l'investissement

- **Projet 1 : Utilisation de l'amazighe dans l'administration publique**
- **Projet 2 : Valorisation des Ressources Humaines**
- **Projet 3 : Gouvernance et Organisation**
- **Projet 4 : Qualité des Services Administratifs**
- **Projet 5 : Pilotage, Support et Accompagnement**

1. Budget de fonctionnement-matériels et dépenses diverses :

- Déterminants des frais des études et de consultation:

Etude informatique				
	Coût unitaire	Nombre de jours ouvrables	Durée de réalisation par mois	Coût
Projet : Support, appui et accompagnement	-	-	-	-

Etude générale				
	Coût unitaire	Nombre de jours ouvrables	Durée de réalisation par mois	Coût
Projet : Support, appui et accompagnement	-	-	-	1 000 000

Unité de mesure	H/J
Coût unitaire pour le développement de systèmes	$5\ 000\ \text{Dh} \leq \text{CU}(\text{H/j}) \leq 8\ 000\ \text{Dh}$
Coût unitaire pour l'expertise informatique	$8\ 000\ \text{Dh} \leq \text{CU}(\text{H/j}) \leq 12\ 000\ \text{Dh}$

il est à signaler qu' aucun crédit budgétaire n'a été alloué au titre de projet de budget pour l'année 2021 à ce projet

- Déterminants des dépenses des manifestations :

Manifestations	Nombre des manifestations	Nombre des participants	Coût unitaire	Coût global
Support, appui et accompagnement	5	1000	700	700 000,00

Unité de mesure: montant forfaitaire global selon le type de la manifestation et sa nature.

- Déterminants des dépenses de formation

Formation	Nombre des bénéficiaires par groupe	Nombre de jours de formation par mois	Les mois de consacrés pour la formation	Nombre de jours de formation par an	Le coût journalier de la formation par Dirhams	Coût annuel de formation
Session de formation pour le personnel du ministère	15	8	8	64	6 250	400000

- Déterminants des frais de nettoyage et sécurité au sein du ministère

Nettoyage du siège du ministère	Nettoyage quotidien			Nettoyage de fin de semaine			Nettoyage de fin de chaque 3 mois			Total du coût mensuel
	Effectif	Coût mensuel	Coût d'approvisionnement mensuel	Effectif	Coût mensuel	Coût d'approvisionnement mensuel	Effectif	Coût mensuel	Coût d'approvisionnement mensuel	
4 ^{ème} étage	2	3 520	2 200	1	80	400	2	160	100	6 460
3 ^{ème} étage	2	3 520	2 200	1	80	400	2	160	100	6 460
2 ^{ème} étage	2	3 520	2 200	1	80	400	2	160	100	6 460
1 ^{er} étage	2	3 520	2 200	1	80	400	2	160	100	6 460
Rez-de-chaussée	1	1 760	2 200	1	80	400	1	80	100	4 620
Sous-sol	2	3 520	2 200	1	80	400	2	160	100	6 460
Total	11	19 360	13 200	6	480	2 400	11	880	600	36 920

- Hypothèses pour le calcul de frais de nettoyage

Nettoyage du siège du ministère	Coût annuel
Nettoyage quotidien	390 720
Nettoyage fin de semaine	340 560
Nettoyage de la fin de chaque 3 mois	17 760
Total	443 040
Coût annuel avec TTC	531 648

Les frais de garde :

		L'entrée principale du ministère	L'entrée du ministre	Parking	L'accès au couloir du ministère	Bureau d'accueil	Total
Surveillant	Effectif	1					1
	Coût d'unité par mois	2 700					2 700
	Coût annuel	32 400					
Les hôteses	effectif					2	2
	Coût d'unité par mois					3 000	3 000
	Coût annuel					72 000	72 000
Les gardes de jours	Effectif	2	2	1	1		6
	Coût d'unité par mois	2 500	2 500	2 500	2 500		2 500
	Coût annuel	60 000	60 000	30 000	30 000		180 000
Les gardes de nuit	effectif	2	2	2			6
	Coût d'unité par mois	3 500	3 500	3 500			3 500
	Coût annuel	84 000	84 000	84 000			21 000
Gardiens de jours fériés	effectif	1	1	1			3
	Coût d'unité par mois	300	300	300			300
	Coût annuel	3 600	3 600	3 600			10 800

	Effectif	Coût unitaire par mois	Coût annuel
Surveillant	1	3 240	38 880
Les hôteses	2	3 600	86 400
Les gardes de jours	6	3 000	216 000
Les gardes de nuit	6	4 200	302 400
Gardiens de jours fériés	3	360	12 960

1. Budget d'investissement

- Acquisition de matériel informatique

Nombre d'utilisateurs	Nombre des ordinateurs	Nombre des ordinateurs obsolètes	Taux d'équipement	Taux de vétusté (indice obsolète)	Le nombre des ordinateurs nécessaire par an pour maintenir l'indice obsolète inférieur à 10%	coût par unité	Coût total
235	235	40	100%	17%	20	9 000	540000

Chaque ordinateur qui dépasse 5 ans est considéré comme obsolète.

Le processus d'acquisition vise à maintenir une couverture de 100% et un indicateur d'obsolescence inférieur à 10%, c'est-à-dire seulement 10% du total des ordinateurs qui ont dépassé 5 ans.

- Acquisition des imprimantes :

Nombre d'utilisateurs	Nombre des imprimantes	Nombre des imprimantes obsolètes	Taux d'équipement	Taux obsolète	Le nombre d'imprimante nécessaire par an pour maintenir l'indice d'obsolète inférieur à 10%	Coût d'unité	Coût total
235	42	0	100%	0%	0	0	0

Les imprimantes sont utilisées collectivement: une imprimante par division, une grande imprimante et une imprimante couleur par direction.

Chaque imprimante, qui a dépassée 8 ans, est considérée comme obsolète parce que le département conclus de temps à autre et selon le besoin des bons de commande pour réparer quelques imprimantes à utilité importante et sensible.

Le processus d'acquisition vise à maintenir une couverture de 100% et un indicateur d'obsolescence inférieur à 10%, c'est-à-dire seulement 10% du total des imprimantes qui ont dépassé 8 ans.

Programme 429 : TRANSITION NUMERIQUE

❖ Déterminants des dépenses du MDD et de l'investissement

- **Projet 1 : Pilotage, Support et Accompagnement**
- **Projet 2 : Développement de l'Economie Numérique**
- **Projet 3 : Développement de l'Administration Numérique**
- **Projet 4 : Renforcement de l'Inclusion Numérique**

❖ *Subvention versée à l'établissement*

<p>Etablissement public (à présenter par famille)</p>	<p>Agence de Développement du digital</p>
<p>Montant de la subvention ou du versement</p>	<p>Au titre du PLF 2022, les subventions et les versements qui seront effectués au profit de l'ADD sont répartis comme suit: - 35 MDH , la subvention d'investissement à partir du BG; - 52 MDH , la subvention de fonctionnement à partir du BG; - 50 MDH au titre du versement à partir du Fonds de service Universel des Télécommunications dans le cadre de la feuille de route de transformation digitale</p>
<p>Missions principales en relations avec le programme de rattachement</p>	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Assurer pour le compte de l'Etat, la mise en œuvre de la stratégie de développement, de promotion et d'incitation à l'investissement dans le domaine de développement du digital. <input type="checkbox"/> Proposer au Gouvernement les orientations générales à suivre en matière de développement du digital. <input type="checkbox"/> Procéder, dans le cadre des programmes E-Gov, en coordination avec les organismes concernés, à la mise en place des conceptions relatives aux projets de l'administration électronique et de développement des services publics numériques et garantir leur interopérabilité et leur intégration.

<p>Activités</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Transformation digitale de l'administration marocaine : Le volet « Smart Gouvernement » concerne le développement des services publics numériques, leur interopérabilité et intégration ainsi que la mise en place avec les autorités et les organismes concernés, des normes techniques concernant les produits et services numériques. Il a pour principal objectif d'améliorer l'expérience usager (citoyen et entreprise) en offrant un référentiel des services rendus par les administrations en utilisant le levier digital comme moyen pour rendre l'Administration efficace et efficiente au service du citoyen. - Développement accéléré de l'économie digitale au Maroc Le volet écosystème digital et innovation vise le développement accéléré de l'économie digitale au Maroc et l'amélioration de la compétitivité du tissu d'entreprises en particulier les TPE/PME, Auto Entrepreneurs et startups. Il s'agit de promouvoir et d'encourager l'entrepreneuriat et l'innovation dans le secteur du numérique, d'inciter à la R&D, et de promouvoir la diffusion des outils numériques et leur usage. - Inclusion sociale et développement humain: Ce volet consiste à réduire la fracture numérique et de favoriser l'inclusion des populations fragiles par le biais du digital. Il s'agit également d'éveiller la jeunesse aux nouvelles technologies du digital, et de mettre l'innovation technologique au service de secteurs tels que la santé et l'éducation afin de favoriser le développement durable du Royaume. - Mise en place de l'environnement nécessaire pour la réussite du digital Ce volet concerne l'instauration d'un environnement propice au développement du digital à travers la mise en place d'un cadre réglementaire favorable, la mise à niveau des filières de formation, et le développement d'infrastructures adéquates.
-------------------------	--

<p>Etablissement public (à présenter par famille)</p>	<p>Agence de Développement du digital</p>
<p>Montant de la subvention ou du versement</p>	
<p>Missions principales en relations avec le programme de rattachement</p>	
<p>Activités</p>	

Annexe

Fiche signalétique d'un indicateur

FICHE SIGNALÉTIQUE D'UN INDICATEUR	
Intitulé de l'indicateur	Nombre de mesures entreprises pour la mise en place du système de gestion par les compétences
Programme	RÉFORME DE L'ADMINISTRATION ET AMÉLIORATION DES SERVICES PUBLICS
Objectif du Ministère ou de l'institution	institutionnaliser une fonction publique équitable basée sur un système de compétences
Code	124.1.1

Maître d'ouvrage de l'indicateur	<ul style="list-style-type: none"> • Monsieur le directeur des ressources humaines et financières du Ministère de la Transition Numérique et de la Réforme de l'Administration 										
Service utilisateur de l'indicateur	Division des statuts et des rémunérations										
Description de l'indicateur	Unité de mesure	Nombre									
	Périodicité de la mesure	annuelle									
	Dernières valeurs connues	<table border="1" style="border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="padding: 2px;"><i>L'année</i></td> <td style="width: 20px; height: 15px;"></td> <td style="width: 20px; height: 15px;"></td> <td style="width: 20px; height: 15px;"></td> <td style="width: 20px; height: 15px;"></td> </tr> <tr> <td style="padding: 2px;"><i>Valeur</i></td> <td style="width: 20px; height: 15px;"></td> <td style="width: 20px; height: 15px;"></td> <td style="width: 20px; height: 15px;"></td> <td style="width: 20px; height: 15px;"></td> </tr> </table>	<i>L'année</i>					<i>Valeur</i>			
<i>L'année</i>											
<i>Valeur</i>											
Elaboration de l'indicateur	Nature des données de base										
	Mode de collecte des données de base	Division des statuts et des rémunérations									
	Services ou organismes responsables de la collecte des données de base	Division des statuts et des rémunérations									
	Service responsable de la synthèse des données	Division des statuts et des rémunérations									
	Validation de l'indicateur	Direction de la Fonction Publique									

	Mode de calcul	<p>Nombre de textes réglementaires réalisés dans le domaine de la Fonction Publique. Il s'agit pour cet indicateur du nombre des textes réglementaires à réaliser ou à actualiser dans le domaine de la Fonction Publique en vue de créer une synergie d'attraction de compétence ayant l'expertise requise tout en mettant l'accent sur le principe du mérite et de la valorisation de la compétence et le rendement ainsi que le renforcement de l'intégrité et la transparence selon une approche participative garantissant la sécurité sociale au sein du secteur de la Fonction Publique.</p> <p>Nombre de mesures réalisées pour mettre en place une gestion par compétence.</p> <p>L'approche adoptée pour instaurer un système de gestion par compétences prévoit la mise en place des outils et mécanismes modernes de Gestion des Ressources Humaines permettant l'investissement dans le capital humain à travers la valorisation de ce capital et la mise en place d'une stratégie méritocratique</p>
	Modalités de conservation des données, en prévision d'un audit	Tenir à jour tous les formulaires et rapports liés au suivi des données sur les ressources humaines à la Direction de la fonction publique
	Modalités d'interprétation	
	Sens d'évolution souhaitée	>nombre de mesures

<p>Modalités d'interprétation de l'indicateur</p>	<p>Limites et biais connus</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'indicateur proposé a un caractère quantitatif dont l'unité de mesure est le nombre de mesures réalisées et leur impact sur les services rendus aux usagers par les Ressources Humaines de l'Administration Publique. • La nécessité de réviser les textes législatifs et réglementaires. • L'indicateur dépend de l'adhésion des différents intervenants (Départements ministériels concernés). <p>Toutefois, cet indicateur reste significatif pour l'instauration d'une nouvelle vision stratégique pour une Fonction Publique basée sur la gestion par compétences.</p>
<p>Plan de construction ou d'amélioration de l'indicateur</p>	<p>Date de livraison de l'indicateur</p>	<p>2023</p>
	<p>Plan d'amélioration ou de construction de l'indicateur</p>	

Commentaire	<p>Cet indicateur concerne le suivi des mesures visant la révision du modèle de la Fonction Publique basé sur la gestion des carrières professionnelles, devenu inefficace et non performant, en vue de mettre en place les bases nécessaires pour un nouveau modèle de la Fonction Publique axé sur la gestion par compétences, en mesure de s'adapter aux les transformations structurelles de notre pays à tous les niveaux politiques, économiques et sociaux. La mise en œuvre des réformes permettant cette transition se fera selon une approche progressive.</p> <p>Le département de la Réforme de l'Administration a élaboré un plan législatif, qui comprend un ensemble de textes juridiques et réglementaires dans les domaines de la Fonction Publique, des textes ont été élaboré, certains sont en cours d'achèvement.</p> <p>Du point de vue méthodologique, il est difficile de déterminer la valeur cible de cet indicateur et son année de référence du fait que la production de textes juridiques et réglementaires et le développement de l'arsenal législatif du Département de la Réforme de l'Administration est une opération continue qui dépend fortement des orientations et des choix politiques du gouvernement.</p> <p>Concernant les réalisations de l'année 2019, une erreur s'est glissée au niveau du rapport de performance de l'année 2019.</p> <p>Vu que le rapport de performance de l'année 2019 été publié avant de terminer le projet de performance 2021, il est difficile de corriger l'erreur constatée au moment de la finalisation du Projet de performance 2021.</p> <p>Quant à la réalisation de l'année 2019, elle n'a fait l'objet d'aucune réalisation relative au système de performance.</p>
--------------------	--

FICHE SIGNALÉTIQUE D'UN INDICATEUR	
Intitulé de l'indicateur	Taux de femmes fonctionnaires aux services déconcentrés bénéficiant des formations pour occuper les postes de responsabilité
Programme	RÉFORME DE L'ADMINISTRATION ET AMÉLIORATION DES SERVICES PUBLICS
Objectif du Ministère ou de l'institution	institutionnaliser une fonction publique équitable basée sur un système de compétences
Code	124.1.2

Maître d'ouvrage de l'indicateur	<ul style="list-style-type: none"> • Monsieur le directeur des ressources humaines et financières du Ministère de la Transition Numérique et de la Réforme de l'Administration 										
Service utilisateur de l'indicateur											
Description de l'indicateur	Unité de mesure	%									
	Périodicité de la mesure										
	Dernières valeurs connues	<table border="1"> <tr> <td><i>L'année</i></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td><i>Valeur</i></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </table>	<i>L'année</i>					<i>Valeur</i>			
<i>L'année</i>											
<i>Valeur</i>											
Elaboration de l'indicateur	Nature des données de base										
	Mode de collecte des données de base										
	Services ou organismes responsables de la collecte des données de base										
	Service responsable de la synthèse des données										
	Validation de l'indicateur										
	Mode de calcul										
	Modalités de conservation des données, en prévision d'un audit										
	Modalités d'interprétation										
	Sens d'évolution souhaitée	>									

Modalités d'interprétation de l'indicateur	Limites et biais connus	
	Date de livraison de l'indicateur	
Plan de construction ou d'amélioration de l'indicateur	Plan d'amélioration ou de construction de l'indicateur	
	Commentaire	

FICHE SIGNALÉTIQUE D'UN INDICATEUR

Intitulé de l'indicateur	Taux de réalisation des mesures indispensables pour la mise en œuvre de la feuille de route de déconcentration administrative								
Programme	RÉFORME DE L'ADMINISTRATION ET AMÉLIORATION DES SERVICES PUBLICS								
Objectif du Ministère ou de l'institution	Améliorer, élargir et diversifier des services publics rendus								
Code	124.2.1								
Maître d'ouvrage de l'indicateur	<ul style="list-style-type: none"> Monsieur le directeur des ressources humaines et financières du Ministère de la Transition Numérique et de la Réforme de l'Administration 								
Service utilisateur de l'indicateur	Division de la restructuration des administrations et de la Déconcentration								
Description de l'indicateur	Unité de mesure	%							
	Périodicité de la mesure	annuelle							
	Dernières valeurs connues	<table border="1"> <tr> <td><i>L'année</i></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td><i>Valeur</i></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </table>	<i>L'année</i>				<i>Valeur</i>		
<i>L'année</i>									
<i>Valeur</i>									

Elaboration de l'indicateur	Nature des données de base	
	Mode de collecte des données de base	Division de la restructuration des administrations et de la Déconcentration
	Services ou organismes responsables de la collecte des données de base	Division de la restructuration des administrations et de la Déconcentration
	Service responsable de la synthèse des données	Division de la restructuration des administrations et de la Déconcentration
	Validation de l'indicateur	direction de la modernisation de l'administration

	Mode de calcul	<ul style="list-style-type: none"> · Définition de 5 grandes opérations pour la mise en œuvre de la feuille de route de déconcentration administrative et 25 mesures. · Le calcul de l'indicateur se fait chaque année en fonction de la réalisation de ces opérations. · $\text{Taux de réalisation} = \frac{\text{Nombre des opérations réalisées}}{\text{Nombre des opérations programmées}} * 100$ <p>Pour le sous indicateur, c'est le nombre d'attributions décisionnelles réalisées au titre de l'année par rapport au nombre d'attributions prévues pour transfert.</p>
	Modalités de conservation des données, en prévision d'un audit	l' archivage des données au Division de la restructuration des administrations et de la Déconcentration
Modalités d'interprétation de l'indicateur	Modalités d'interprétation	
	Sens d'évolution souhaitée	>progressive
	Limites et biais connus	<ul style="list-style-type: none"> • Dispersion du volume des opérations et son influence sur l'indicateur et la dispersion des délais nécessaires pour la réalisation de chaque opération.
Plan de construction ou d'amélioration de	Date de livraison de l'indicateur	fin de chaque année

l'indicateur	Plan d'amélioration ou de construction de l'indicateur	
Commentaire	Concernant le taux de 40 % réalisé au titre de l'année 2020, il représente le nombre de mesures réalisées par le DRA sur les 25 mesures prévues.	

FICHE SIGNALÉTIQUE D'UN INDICATEUR							
Intitulé de l'indicateur	Taux de réalisation de Sites Pilotes conformément au cadre référentiel d'accueil pour garantir l'égalité d'accès des personnes aux services publics						
Programme	RÉFORME DE L'ADMINISTRATION ET AMÉLIORATION DES SERVICES PUBLICS						
Objectif du Ministère ou de l'institution	Améliorer, élargir et diversifier des services publics rendus						
Code	124.2.2						
Maître d'ouvrage de l'indicateur	<ul style="list-style-type: none"> Monsieur le directeur des ressources humaines et financières du Ministère de la Transition Numérique et de la Réforme de l'Administration 						
Service utilisateur de l'indicateur	Programme d'amélioration de l'accueil dans les services publics						
Description de l'indicateur	Unité de mesure	%					
	Périodicité de la mesure	annuelle					
	Dernières valeurs connues	<i>L'année</i>	<table border="1"><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr></table>				
<i>Valeur</i>	<table border="1"><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr></table>						
	Nature des données de base						

Elaboration de l'indicateur	Mode de collecte des données de base	Direction de la modernisation de l'administration / Programme d'Amélioration de l'Accueil dans les services publics. • Rapports de diagnostic et plans de réalisation pour chaque site pilote (plans d'adaptation, travaux d'aménagement et équipement d'accueil, équipement de l'espace d'attente et mise en place systèmes d'attente, panneaux d'orientation à l'intérieur et à l'extérieur, TV pour présenter les informations sur les services administratifs offerts, Système de détection et contrôle, reportage filmé sur le site avant et après l'intervention du Programme, formation sur les techniques d'accueil).-rapport de l'analyse genre-référentiel d'accueil
	Services ou organismes responsables de la collecte des données de base	direction de la modernisation de l'administration
	Service responsable de la synthèse des données	direction de la modernisation de l'administration
	Validation de l'indicateur	direction de la modernisation de l'administration

Mode de calcul

- Nombre des Unités Pilotes réalisées conformément au système de référence d'accueil basé sur l'approche genre / Nombre des Unités Cibles.
- Nombre des Unités cibles : 30 Unités Pilotes.
- Unités Pilotes en vue de réalisation :

Année 2021: 06 site pilotes

Année 2022: 07 site pilotes

Année 2023: 07 site pilotes

Il est à noter que cet indicateur comprend deux sous indicateurs liés d'une part au respect des sites pilotes à l'application effective des normes relatives à l'accueil, et d'autre part à l'application effective des normes relatives au genre, aux personnes à mobilité réduite au niveau des Unités Pilotes de l'Accueil.

La moyenne arithmétique sera utilisée pour calculer la moyenne globale.

Dans le cadre du programme d'amélioration des espaces d'accueil dans les services publics, et pour le calcul de chaque indicateur, la prise en considération des mesures prises en faveur des personnes à mobilité réduite et de genre, à travers six (06) sites principaux; à savoir : les parkings pour les voitures et les véhicules à deux roues, les espaces d'orientation et d'information, les espaces d'attente, les espaces de service, les espaces de réclamation, sans oublier les espaces de sanitaires. Ce classement reflète la méthodologie adoptée et incarne l'esprit des dix engagements de la charte d'accueil dans les services publics.

	Modalités de conservation des données, en prévision d'un audit	
Modalités d'interprétation de l'indicateur	Modalités d'interprétation	
	Sens d'évolution souhaitée	>progressive
	Limites et biais connus	<ul style="list-style-type: none"> • L'indicateur est lié à l'adhésion des départements ministériels concernés et à la disponibilité des ressources financières nécessaires. • Il reste soumis au statut de l'espace désigné à l'accueil. • Malgré leur construction récente, un nombre important de bâtiments administratifs publics, ne prennent pas en compte plusieurs normes fixées par le système d'accueil.
Plan de construction ou d'amélioration de l'indicateur	Date de livraison de l'indicateur	fin de chaque année
	Plan d'amélioration ou de construction de l'indicateur	

Commentaire

Le programme exige la mise en circulation de textes réglementaires qui imposent aux administrations publiques de se conformer aux contenus du système d'accueil de toutes natures et en fonction de leurs domaines d'intervention. Aussi, le programme mène des campagnes de communication et de sensibilisation afin de définir son importance dans le processus d'organisation du service public, et de fournir le service public.

A cet égard, une vision commune a été développée sur l'amélioration de la « qualité d'accueil », avec une approche participative efficace de certains départements ministériels, et en partenariat avec le Programme des Nations Unies pour le Développement « PNUD », afin de mettre en œuvre le contenu du programme national d'amélioration de l'accueil dans les services publics. Ce programme vise à créer des unités pilotes d'accueil au niveau de tous les services publics, équipées de moyens techniques et équipements nécessaires pour mieux accueillir les usagers et faciliter leur accès, en plus de la qualification des ressources humaines en charge du processus d'accueil, à travers la programmation de différents ateliers de formation dans le domaine de l'accueil.

Ce programme prévoit de :

- promouvoir les espaces publics dédiés à l'accueil et améliorer le processus d'accueil des usagers au niveau des unités administratives,
- permettre à l'administration de répondre positivement et rapidement aux besoins des usagers, notamment en réduisant les délais de prestation des services publics,
- promouvoir les valeurs d'intégrité dans la fonction publique et assurer la transparence dans les relations avec les usagers.

Au titre de l'année 2020, les réalisations suivantes ont été accomplies :

- Expérimentation du dispositif IDARATI, programme accueil, au niveau des sites pilotes suivants :
- Trois sites à l'hôpital régional Mohamed V d'El Jadida,
- Centre d'immatriculation de Rabat,
- Le siège du Ministère Public à Rabat.
- L'appui technique de la délégation générale de l'administration pénitentiaire à travers le projet d'amélioration de l'accueil électronique au niveau de l'établissement pénitentiaire « Oukacha » à Casablanca,
- Conception et diffusion de la troisième édition (2020) du système d'accueil « Idarati »,
- Préparation d'un projet de décret sur l'amélioration de l'accueil des usagers des services publics,
- Préparation d'un projet de circulaire, pour améliorer l'accueil dans les administrations publiques, les collectivités locales et les établissements publics,
- Tenue de la réunion du comité de pilotage en charge du

FICHE SIGNALÉTIQUE D'UN INDICATEUR									
Intitulé de l'indicateur	Nombre d'actes administratifs simplifiés								
Programme	RÉFORME DE L'ADMINISTRATION ET AMÉLIORATION DES SERVICES PUBLICS								
Objectif du Ministère ou de l'institution	Améliorer, élargir et diversifier des services publics rendus								
Code	124.2.3								
Maître d'ouvrage de l'indicateur	<ul style="list-style-type: none"> Monsieur le directeur des ressources humaines et financières du Ministère de la Transition Numérique et de la Réforme de l'Administration 								
Service utilisateur de l'indicateur									
Description de l'indicateur	Unité de mesure	Nombre							
	Périodicité de la mesure								
	Dernières valeurs connues	<table border="1"> <tr> <td><i>L'année</i></td> <td>2022</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td><i>Valeur</i></td> <td>قرارا إداريا 22</td> <td></td> <td></td> </tr> </table>	<i>L'année</i>	2022			<i>Valeur</i>	قرارا إداريا 22	
<i>L'année</i>	2022								
<i>Valeur</i>	قرارا إداريا 22								
Elaboration de l'indicateur	Nature des données de base								
	Mode de collecte des données de base								
	Services ou organismes responsables de la collecte des données de base								

	Service responsable de la synthèse des données	
	Validation de l'indicateur	
	Mode de calcul	
	Modalités de conservation des données, en prévision d'un audit	
Modalités d'interprétation de l'indicateur	Modalités d'interprétation	
	Sens d'évolution souhaitée	>
	Limites et biais connus	
Plan de construction ou d'amélioration de l'indicateur	Date de livraison de l'indicateur	
	Plan d'amélioration ou de construction de l'indicateur	
Commentaire		

FICHE SIGNALÉTIQUE D'UN INDICATEUR

Intitulé de l'indicateur	Taux de réalisation des projets du département dans le cadre de la stratégie nationale de lutte contre la corruption
Programme	RÉFORME DE L'ADMINISTRATION ET AMÉLIORATION DES SERVICES PUBLICS
Objectif du Ministère ou de l'institution	Renforcer de l'intégrité et la transparence

Code	124.3.1								
Maître d'ouvrage de l'indicateur	<ul style="list-style-type: none"> • Monsieur le directeur des ressources humaines et financières du Ministère de la Transition Numérique et de la Réforme de l'Administration 								
Service utilisateur de l'indicateur	Division de la simplification des procédures et l'appui de l'éthique								
Description de l'indicateur	Unité de mesure	%							
	Périodicité de la mesure	annuelle							
	Dernières valeurs connues	<table border="1"> <tr> <td><i>L'année</i></td> <td>2021</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td><i>Valeur</i></td> <td>82%</td> <td></td> <td></td> </tr> </table>	<i>L'année</i>	2021			<i>Valeur</i>	82%	
<i>L'année</i>	2021								
<i>Valeur</i>	82%								
Elaboration de l'indicateur	Nature des données de base								
	Mode de collecte des données de base								
	Services ou organismes responsables de la collecte des données de base	Division de la simplification des procédures et l'appui de l'éthique							
	Service responsable de la synthèse des données	Division de la simplification des procédures et l'appui de l'éthique							
	Validation de l'indicateur	direction de la modernisation de l'administration							

	Mode de calcul	<p>Numérateur : nombre des projets réalisés</p> <p>Dénominateur : nombre global des projets du secteur figurant dans la Stratégie Nationale de Lutte Contre la Corruption (28 projets).</p> <p>Il est à signaler que dans le cadre de la promotion de l'approche genre, cet indicateur comprendra un sous-indicateur relatif au taux de femmes bénéficiaires des programmes de formation en matière d'intégrité et de lutte contre la corruption dans la fonction publique.</p> <p>Sous indicateur 124.3.1.1 : collecte des données selon les sessions et répartition des participants selon le sexe, le calcul se fait selon la formule suivante : Nombre de bénéficiaires x100/ nombre total des bénéficiaires.</p>
	Modalités de conservation des données, en prévision d'un audit	le rapport annuel de synthèse adressé à la commission nationale anti corruption et qui comprend toutes les données utiles pour le calcul de l'indicateur ets conservé a signler que ce rapport est publié une fois approuvé par la commission
Modalités d'interprétation de l'indicateur	Modalités d'interprétation	cet indicateur permet d'observer le progrès réalisé au niveau des engagements du secteur en ce qui les projets prévus dans le cadre de la stratégie nationale anti-corruption
	Sens d'évolution souhaitée	>progressive

	<p>Limites et biais connus</p>	<p>Incapacité de l'indicateur de détecter les difficultés de mise en œuvre des projets.</p> <p>L'indicateur ne prend pas en charge les réalisations périodiques, donc les projets que leur réalisation s'étale sur plus d'une année pose un problème de calcul de taux annuel global de réalisation.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour le sous indicateur : <ul style="list-style-type: none"> - Manque d'une base de données relatives à la situation de démarrage, en particulier la composition humaine des administrations cibles ; - l'indicateur n'est pas lisible en l'absence de vision de sa signification par rapport à la situation de démarrage ; - Manque de maîtrise de l'indicateur, car ce sont les secteurs participants qui choisissent leurs représentants, malgré la fixation de critères de ciblage des participants.
<p>Plan de construction ou d'amélioration de l'indicateur</p>	<p>Date de livraison de l'indicateur</p>	
	<p>Plan d'amélioration ou de construction de l'indicateur</p>	

Commentaire	<p>Le Département de la Réforme de l'Administration préparera un programme de formation en matière d'intégrité et de lutte contre la corruption, et qui sera partagé avec tous les départements ministériels, pour qu'ils le démultiplient en interne sur toutes les structures leur relevant, et transmettre par la suite à ce département le nombre de bénéficiaires par sexe.</p> <p>Le succès de l'indicateur dépend de l'amélioration de la cadence de la mise en œuvre de tous les projets de la SNLCC, l'intégration de la dimension genre au niveau de tous ces projets et l'amélioration de son système de gouvernance pour assurer la durabilité et la lisibilité des données.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réalisations 2020 • L'année 2020 a connu un écart réalisations/prévisions, estimé à -19%, cela s'explique essentiellement par la situation qu'a connu le monde entier en général et notre pays en particulier, liée à la pandémie Covid19, les projets ont été suspendus de façon temporaire ; • L'augmentation de nombre de projets, après l'adoption de la feuille de route présentée par l'Instance en 2019, et qui a permis la révision du portefeuille des projets qui ont passé de 22 à 28 projets.
-------------	---

FICHE SIGNALÉTIQUE D'UN INDICATEUR	
Intitulé de l'indicateur	Pourcentage de conformité avec les Standards de Participation et de Co-Création du partenariat du gouvernement ouvert (PGO)
Programme	RÉFORME DE L'ADMINISTRATION ET AMÉLIORATION DES SERVICES PUBLICS
Objectif du Ministère ou de l'institution	Renforcer de l'intégrité et la transparence
Code	124.3.2
Maître d'ouvrage de l'indicateur	<ul style="list-style-type: none"> • Monsieur le directeur des ressources humaines et financières du Ministère de la Transition Numérique et de la Réforme de l'Administration
Service utilisateur de l'indicateur	
Unité de mesure	%

Description de l'indicateur	Périodicité de la mesure								
	Dernières valeurs connues	<table border="1"> <tr> <td><i>L'année</i></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td><i>Valeur</i></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </table>	<i>L'année</i>				<i>Valeur</i>		
<i>L'année</i>									
<i>Valeur</i>									
Elaboration de l'indicateur	Nature des données de base								
	Mode de collecte des données de base								
	Services ou organismes responsables de la collecte des données de base								
	Service responsable de la synthèse des données								
	Validation de l'indicateur								
	Mode de calcul								
	Modalités de conservation des données, en prévision d'un audit								
	Modalités d'interprétation								
Modalités d'interprétation de l'indicateur	Sens d'évolution souhaitée	>							
	Limites et biais connus								

Plan de construction ou d'amélioration de l'indicateur	Date de livraison de l'indicateur	
	Plan d'amélioration ou de construction de l'indicateur	
Commentaire		

FICHE SIGNALÉTIQUE D'UN INDICATEUR											
Intitulé de l'indicateur	Ratio d'efficacité bureautique										
Programme	RÉFORME DE L'ADMINISTRATION ET AMÉLIORATION DES SERVICES PUBLICS										
Objectif du Ministère ou de l'institution	Gérer les services de manière optimale et améliorer la qualité des services										
Code	124.4.1										
Maître d'ouvrage de l'indicateur	<ul style="list-style-type: none"> Monsieur le directeur des ressources humaines et financières du Ministère de la Transition Numérique et de la Réforme de l'Administration 										
Service utilisateur de l'indicateur	Division de la programmation et des ressources financières										
Description de l'indicateur	Unité de mesure	DH									
	Périodicité de la mesure	annuelle									
	Dernières valeurs connues	<table border="1"> <tr> <td><i>L'année</i></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td><i>Valeur</i></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </table>	<i>L'année</i>					<i>Valeur</i>			
<i>L'année</i>											
<i>Valeur</i>											
Nature des données de base	Numérateur: Dépenses totales de la bureautique Dénominateur: nombre des postes										

Elaboration de l'indicateur	Mode de collecte des données de base	
	Services ou organismes responsables de la collecte des données de base	Service de la programmation financière- Service de la gestion des ressources financières
	Service responsable de la synthèse des données	Service de la programmation financière
	Validation de l'indicateur	Direction des ressources humaines et financières
	Mode de calcul	modalité de calcul: numérateur: la somme des dépenses bureautique intégrant: - les achats d'ordinateur -les achats d'imprimante -le consommable informatique -le coût de la maintenance dénominateur: nombre des postes bureautique
	Modalités de conservation des données, en prévision d'un audit	
	Modalités d'interprétation	
Sens d'évolution souhaitée	>Descendant	

Modalités d'interprétation de l'indicateur	Limites et biais connus	Le coût annuel d'un poste bureautique dépend de la manière d'exploitation des équipements et de la fourniture de bureau (Amortissement des équipements bureautiques)
Plan de construction ou d'amélioration de l'indicateur	Date de livraison de l'indicateur	Début de chaque l'année
	Plan d'amélioration ou de construction de l'indicateur	
Commentaire	Cet indicateur visant l'unification et l'harmonisation des indicateurs de soutien des différents services du Ministère de la Transition Numérique et de la Réforme de l'Administration, a été mis en place à partir de l'année 2021.	

FICHE SIGNALÉTIQUE D'UN INDICATEUR

Intitulé de l'indicateur	Taux de conformité à la directive nationale de la sécurité des systèmes d'information	
Programme	RÉFORME DE L'ADMINISTRATION ET AMÉLIORATION DES SERVICES PUBLICS	
Objectif du Ministère ou de l'institution	Gérer les services de manière optimale et améliorer la qualité des services	
Code	124.4.2	
Maître d'ouvrage de l'indicateur	<ul style="list-style-type: none"> Monsieur le directeur des ressources humaines et financières du Ministère de la Transition Numérique et de la Réforme de l'Administration 	
Service utilisateur de l'indicateur		
Description de l'indicateur	Unité de mesure	%
	Périodicité de la mesure	

	Dernières valeurs connues	<i>L'année</i>			
		<i>Valeur</i>			
Elaboration de l'indicateur	Nature des données de base				
	Mode de collecte des données de base				
	Services ou organismes responsables de la collecte des données de base				
	Service responsable de la synthèse des données				
	Validation de l'indicateur				
	Mode de calcul	Cet indicateur traduit le degré de conformité des systèmes d'information du département aux Directives Nationales de Sécurité des Systèmes d'Information, objet de la Circulaire du chef de gouvernement n° 3-2014 relative à la mise en œuvre des Directives Nationales de Sécurité des Systèmes d'Information, qui a été confirmée par la Loi N°05.20 relatif à la cybersécurité.			
	Modalités de conservation des données, en prévision d'un audit				
	Modalités d'interprétation				
	Sens d'évolution souhaitée	>			

<p>Modalités d'interprétation de l'indicateur</p>	<p>Limites et biais connus</p>	<p>L'insuffisance majeure de cet indicateur se manifeste par la difficulté d'obtenir des valeurs objectifs et réelle par les propres moyens du département. Un recours à des cabinet de conseil ou bureau d'étude spécialisé s'avère indispensable.</p> <p>L'indicateur doit être calculé en effectuant un audit global objectif par un cabinet d'audit réputé. Ce qui va engendrée un coût important.</p>
<p>Plan de construction ou d'amélioration de l'indicateur</p>	<p>Date de livraison de l'indicateur</p>	
	<p>Plan d'amélioration ou de construction de l'indicateur</p>	
<p>Commentaire</p>		

FICHE SIGNALÉTIQUE D'UN INDICATEUR

<p>Intitulé de l'indicateur</p>	<p>Ratio d'efficience de la gestion des ressources humaines</p>
<p>Programme</p>	<p>RÉFORME DE L'ADMINISTRATION ET AMÉLIORATION DES SERVICES PUBLICS</p>
<p>Objectif du Ministère ou de l'institution</p>	<p>Gérer les services de manière optimale et améliorer la qualité des services</p>
<p>Code</p>	<p>124.4.3</p>
<p>Maître d'ouvrage de l'indicateur</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Monsieur le directeur des ressources humaines et financières du Ministère de la Transition Numérique et de la Réforme de l'Administration
<p>Service utilisateur de l'indicateur</p>	<p>Division des ressources humaines</p>

Description de l'indicateur	Unité de mesure	%									
	Périodicité de la mesure										
	Dernières valeurs connues	<table border="1"> <tr> <td><i>L'année</i></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td><i>Valeur</i></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </table>	<i>L'année</i>					<i>Valeur</i>			
<i>L'année</i>											
<i>Valeur</i>											
Elaboration de l'indicateur	Nature des données de base										
	Mode de collecte des données de base										
	Services ou organismes responsables de la collecte des données de base	Division des ressources humaines									
	Service responsable de la synthèse des données	Division des ressources humaines									
	Validation de l'indicateur	Direction des ressources humaines et financières									
	Mode de calcul	<p>modalité de calcul:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Numérateur : Effectif gérants ce sont les fonctionnaires affectées au postes de gestion des Ressources Humaines et formation • Dénominateur : Effectif gérés du département de la réforme de l'administration 									
	Modalités de conservation des données, en prévision d'un audit										

Modalités d'interprétation de l'indicateur	Modalités d'interprétation	
	Sens d'évolution souhaitée	>progressive
	Limites et biais connus	
Plan de construction ou d'amélioration de l'indicateur	Date de livraison de l'indicateur	Janvier de l'année suivant
	Plan d'amélioration ou de construction de l'indicateur	
Commentaire	<p>l'évolution de cet indicateur s'inscrit dans évolution de baisse visant à moyen et long terme l'optimisation des ressources affectées à la fonction RH tout en renforçant les activités métier du département.</p> <p>Signalé: Cet indicateur visant l'unification et l'harmonisation des indicateurs de soutien des différents services du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration, a été mis en place à partir de l'année 2021.</p>	

FICHE SIGNALÉTIQUE D'UN INDICATEUR

Intitulé de l'indicateur	Taux des chauffeurs formés à l'éco-conduite
Programme	RÉFORME DE L'ADMINISTRATION ET AMÉLIORATION DES SERVICES PUBLICS
Objectif du Ministère ou de l'institution	Contribuer au développement des différentes dimensions de l'exemplarité de l'administration
Code	124.5.1
Maître d'ouvrage de l'indicateur	<ul style="list-style-type: none"> • Monsieur le directeur des ressources humaines et financières du Ministère de la Transition Numérique et de la Réforme de l'Administration
Service utilisateur de l'indicateur	

Description de l'indicateur	Unité de mesure	%							
	Périodicité de la mesure								
	Dernières valeurs connues	<table border="1"> <tr> <td><i>L'année</i></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td><i>Valeur</i></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </table>	<i>L'année</i>				<i>Valeur</i>		
<i>L'année</i>									
<i>Valeur</i>									
Elaboration de l'indicateur	Nature des données de base								
	Mode de collecte des données de base								
	Services ou organismes responsables de la collecte des données de base								
	Service responsable de la synthèse des données								
	Validation de l'indicateur								
	Mode de calcul	<ul style="list-style-type: none"> • Formation des chauffeurs dans le domaine de l'Eco-conduite • Numérateur : nombre de chauffeurs ayant bénéficié de la formation à l'éco-conduite • Dénominateur : total des chauffeurs du Ministère de la Transition Numérique et de la Réforme de l'Administration. 							
	Modalités de conservation des données, en prévision d'un audit								

Modalités d'interprétation de l'indicateur	Modalités d'interprétation	
	Sens d'évolution souhaitée	>
	Limites et biais connus	
Plan de construction ou d'amélioration de l'indicateur	Date de livraison de l'indicateur	
	Plan d'amélioration ou de construction de l'indicateur	
Commentaire	<ul style="list-style-type: none"> • Cet indicateur fait partie des indicateurs de la stratégie nationale du développement durable 2017-2030. • Cet indicateur visant l'unification et l'harmonisation des indicateurs de soutien des différents services du Ministère de l'Economie, des Finances , a été mis en place à partir de l'année 2021. • Il y a lieu de singler que le chiffre 6 figurant au niveau des prévisions de l'année 2021, constitue le nombre de bénéficiaires de la formation et non le taux en pourcentage adopté à partir de l'année 2022. 	

FICHE SIGNALÉTIQUE D'UN INDICATEUR

Intitulé de l'indicateur	Taux d'accès à la formation
Programme	RÉFORME DE L'ADMINISTRATION ET AMÉLIORATION DES SERVICES PUBLICS
Objectif du Ministère ou de l'institution	Institutionnaliser une administration publique équitable basée sur un système de compétences au niveau du ministère
Code	124.6.1
Maître d'ouvrage de l'indicateur	<ul style="list-style-type: none"> • Monsieur le directeur des ressources humaines et financières du Ministère de la Transition Numérique et de la Réforme de l'Administration

Service utilisateur de l'indicateur									
Description de l'indicateur	Unité de mesure	%							
	Périodicité de la mesure								
	Dernières valeurs connues	<table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="text-align: center;"><i>L'année</i></td> <td style="width: 20px; height: 15px;"></td> <td style="width: 20px; height: 15px;"></td> <td style="width: 20px; height: 15px;"></td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;"><i>Valeur</i></td> <td style="width: 20px; height: 15px;"></td> <td style="width: 20px; height: 15px;"></td> <td style="width: 20px; height: 15px;"></td> </tr> </table>	<i>L'année</i>				<i>Valeur</i>		
<i>L'année</i>									
<i>Valeur</i>									
Elaboration de l'indicateur	Nature des données de base								
	Mode de collecte des données de base								
	Services ou organismes responsables de la collecte des données de base								
	Service responsable de la synthèse des données								
	Validation de l'indicateur								

	Mode de calcul	<p>Cet indicateur est calculé en rapportant le nombre de bénéficiaires de la formation durant l'année à l'effectif total des fonctionnaires.</p> <p>Le nombre de bénéficiaires de la formation sont les personnes qui ont participé à la formation durant l'année .une personne qui participe à plusieurs formations est comptabilisée une seul fois</p>
	Modalités de conservation des données, en prévision d'un audit	
Modalités d'interprétation de l'indicateur	Modalités d'interprétation	
	Sens d'évolution souhaitée	>
	Limites et biais connus	
Plan de construction ou d'amélioration de l'indicateur	Date de livraison de l'indicateur	
	Plan d'amélioration ou de construction de l'indicateur	
Commentaire	<ul style="list-style-type: none"> Cet indicateur visant l'unification et l'harmonisation des indicateurs de soutien des différents services du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration, a été mis en place à partir de l'année 2021. 	

FICHE SIGNALÉTIQUE D'UN INDICATEUR

Intitulé de l'indicateur	Taux de satisfaction des besoins des départements ministériels d'agents parlant l'Amazigh								
Programme	RÉFORME DE L'ADMINISTRATION ET AMÉLIORATION DES SERVICES PUBLICS								
Objectif du Ministère ou de l'institution	Renforcer l'utilisation de l'Amazigh dans l'administration publique								
Code	124.7.1								
Maître d'ouvrage de l'indicateur	<ul style="list-style-type: none"> Monsieur le directeur des ressources humaines et financières du Ministère de la Transition Numérique et de la Réforme de l'Administration 								
Service utilisateur de l'indicateur									
Description de l'indicateur	Unité de mesure	%							
	Périodicité de la mesure								
	Dernières valeurs connues	<table border="1"> <tr> <td><i>L'année</i></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td><i>Valeur</i></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </table>	<i>L'année</i>				<i>Valeur</i>		
<i>L'année</i>									
<i>Valeur</i>									
Elaboration de l'indicateur	Nature des données de base								
	Mode de collecte des données de base								
	Services ou organismes responsables de la collecte des données de base								
	Service responsable de la synthèse des données								

	Validation de l'indicateur	
	Mode de calcul	
	Modalités de conservation des données, en prévision d'un audit	
Modalités d'interprétation de l'indicateur	Modalités d'interprétation	
	Sens d'évolution souhaitée	>
	Limites et biais connus	
Plan de construction ou d'amélioration de l'indicateur	Date de livraison de l'indicateur	
	Plan d'amélioration ou de construction de l'indicateur	
Commentaire		

FICHE SIGNALÉTIQUE D'UN INDICATEUR

Intitulé de l'indicateur	Classement du Maroc selon l'indicateur du développement du Gouvernement Electronique (EGDI)
Programme	TRANSITION NUMERIQUE
Objectif du Ministère ou de l'institution	Accélérer la Numérisation des Services rendus à l'Usager
Code	429.1.1

Maître d'ouvrage de l'indicateur	L'Agence de Développement du Digital (ADD).				
Service utilisateur de l'indicateur					
Description de l'indicateur	Unité de mesure	Nombre			
	Périodicité de la mesure				
	Dernières valeurs connues	<i>L'année</i>	2018	2020	2022
		<i>Valeur</i>	110	106	101
Elaboration de l'indicateur	Nature des données de base				
	Mode de collecte des données de base				
	Services ou organismes responsables de la collecte des données de base				
	Service responsable de la synthèse des données				
	Validation de l'indicateur				
	Mode de calcul				
	Modalités de conservation des données, en prévision d'un audit				
	Modalités d'interprétation				
	Sens d'évolution souhaitée	>			

Modalités d'interprétation de l'indicateur	Limites et biais connus	
Plan de construction ou d'amélioration de l'indicateur	Date de livraison de l'indicateur	
	Plan d'amélioration ou de construction de l'indicateur	
Commentaire		

FICHE SIGNALÉTIQUE D'UN INDICATEUR

Intitulé de l'indicateur	Nombre de procédures digitalisées						
Programme	TRANSITION NUMERIQUE						
Objectif du Ministère ou de l'institution	Accélérer la Numérisation des Services rendus à l'Usager						
Code	429.1.2						
Maître d'ouvrage de l'indicateur	l'Agence de Développement du Digital (ADD).						
Service utilisateur de l'indicateur							
Description de l'indicateur	Unité de mesure	Nombre					
	Périodicité de la mesure						
	Dernières valeurs connues	<i>L'année</i>	<table border="1"><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr></table>				
<i>Valeur</i>	<table border="1"><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr></table>						
Nature des données de base							

Elaboration de l'indicateur	Mode de collecte des données de base	
	Services ou organismes responsables de la collecte des données de base	
	Service responsable de la synthèse des données	
	Validation de l'indicateur	
	Mode de calcul	
	Modalités de conservation des données, en prévision d'un audit	
Modalités d'interprétation de l'indicateur	Modalités d'interprétation	
	Sens d'évolution souhaitée	>
	Limites et biais connus	
Plan de construction ou d'amélioration de l'indicateur	Date de livraison de l'indicateur	
	Plan d'amélioration ou de construction de l'indicateur	

Commentaire	
-------------	--

FICHE SIGNALÉTIQUE D'UN INDICATEUR			
Intitulé de l'indicateur	Nombre de postes d'emplois créés		
Programme	TRANSITION NUMERIQUE		
Objectif du Ministère ou de l'institution	Développer l'Economie Numérique		
Code	429.2.1		
Maître d'ouvrage de l'indicateur	l'Agence de Développement du Digital (ADD).		
Service utilisateur de l'indicateur			
Description de l'indicateur	Unité de mesure	Nombre	
	Périodicité de la mesure		
	Dernières valeurs connues	<i>L'année</i>	2022
		<i>Valeur</i>	20.000+
Elaboration de l'indicateur	Nature des données de base		
	Mode de collecte des données de base		

	Services ou organismes responsables de la collecte des données de base	
	Service responsable de la synthèse des données	
	Validation de l'indicateur	
	Mode de calcul	
	Modalités de conservation des données, en prévision d'un audit	
Modalités d'interprétation de l'indicateur	Modalités d'interprétation	
	Sens d'évolution souhaitée	>
	Limites et biais connus	
Plan de construction ou d'amélioration de l'indicateur	Date de livraison de l'indicateur	
	Plan d'amélioration ou de construction de l'indicateur	
Commentaire		

FICHE SIGNALÉTIQUE D'UN INDICATEUR

Intitulé de l'indicateur	Revenus du secteur de l'économie numérique
---------------------------------	--

Programme	TRANSITION NUMERIQUE								
Objectif du Ministère ou de l'institution	Développer l'Economie Numérique								
Code	429.2.2								
Maître d'ouvrage de l'indicateur	l'Agence de Développement du Digital (ADD).								
Service utilisateur de l'indicateur									
Description de l'indicateur	Unité de mesure	Milliards DH							
	Périodicité de la mesure								
	Dernières valeurs connues	<table border="1"> <tr> <td><i>L'année</i></td> <td>2022</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td><i>Valeur</i></td> <td>2+</td> <td></td> <td></td> </tr> </table>	<i>L'année</i>	2022			<i>Valeur</i>	2+	
<i>L'année</i>	2022								
<i>Valeur</i>	2+								
Elaboration de l'indicateur	Nature des données de base								
	Mode de collecte des données de base								
	Services ou organismes responsables de la collecte des données de base								
	Service responsable de la synthèse des données								
	Validation de l'indicateur								
	Mode de calcul								

	Modalités de conservation des données, en prévision d'un audit	
Modalités d'interprétation de l'indicateur	Modalités d'interprétation	
	Sens d'évolution souhaitée	>
	Limites et biais connus	
Plan de construction ou d'amélioration de l'indicateur	Date de livraison de l'indicateur	
	Plan d'amélioration ou de construction de l'indicateur	
Commentaire		

FICHE SIGNALÉTIQUE D'UN INDICATEUR		
Intitulé de l'indicateur	Contribution de l'Economie Numérique au PIB	
Programme	TRANSITION NUMERIQUE	
Objectif du Ministère ou de l'institution	Développer l'Economie Numérique	
Code	429.2.3	
Maître d'ouvrage de l'indicateur	l'Agence de Développement du Digital (ADD).	
Service utilisateur de l'indicateur		
Description de l'indicateur	Unité de mesure	%
	Périodicité de la mesure	

	Dernières valeurs connues	<i>L'année</i>			
		<i>Valeur</i>			
Elaboration de l'indicateur	Nature des données de base				
	Mode de collecte des données de base				
	Services ou organismes responsables de la collecte des données de base				
	Service responsable de la synthèse des données				
	Validation de l'indicateur				
	Mode de calcul				
	Modalités de conservation des données, en prévision d'un audit				
	Modalités d'interprétation				
Modalités d'interprétation de l'indicateur	Sens d'évolution souhaitée	>			
	Limites et biais connus				
Plan de construction ou d'amélioration de	Date de livraison de l'indicateur				

l'indicateur	Plan d'amélioration ou de construction de l'indicateur	
Commentaire		

FICHE SIGNALÉTIQUE D'UN INDICATEUR

Intitulé de l'indicateur	Classement du Maroc au Digital Literacy en Afrique				
Programme	TRANSITION NUMERIQUE				
Objectif du Ministère ou de l'institution	Renforcer l'accès aux Services Numériques				
Code	429.3.1				
Maître d'ouvrage de l'indicateur	l'Agence de Développement du Digital (ADD).				
Service utilisateur de l'indicateur					
Description de l'indicateur	Unité de mesure	Nombre			
	Périodicité de la mesure				
	Dernières valeurs connues	<i>L'année</i>	<i>2017</i>	<i>2018</i>	<i>2019</i>
	Nature des données de base	<i>Valeur</i>	<i>90</i>	<i>96</i>	<i>88</i>

Elaboration de l'indicateur	Mode de collecte des données de base	
	Services ou organismes responsables de la collecte des données de base	
	Service responsable de la synthèse des données	
	Validation de l'indicateur	
	Mode de calcul	
	Modalités de conservation des données, en prévision d'un audit	
Modalités d'interprétation de l'indicateur	Modalités d'interprétation	
	Sens d'évolution souhaitée	>
	Limites et biais connus	
Plan de construction ou d'amélioration de l'indicateur	Date de livraison de l'indicateur	
	Plan d'amélioration ou de construction de l'indicateur	

Commentaire	
-------------	--

FICHE SIGNALÉTIQUE D'UN INDICATEUR											
Intitulé de l'indicateur	Taux d'utilisation de services publics digitaux										
Programme	TRANSITION NUMERIQUE										
Objectif du Ministère ou de l'institution	Renforcer l'accès aux Services Numériques										
Code	429.3.2										
Maître d'ouvrage de l'indicateur	l'Agence de Développement du Digital (ADD).										
Service utilisateur de l'indicateur											
Description de l'indicateur	Unité de mesure	%									
	Périodicité de la mesure										
	Dernières valeurs connues	<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr> <td style="text-align: center;"><i>L'année</i></td> <td style="width: 20px; height: 15px;"></td> <td style="width: 20px; height: 15px;"></td> <td style="width: 20px; height: 15px;"></td> <td style="width: 20px; height: 15px;"></td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;"><i>Valeur</i></td> <td style="width: 20px; height: 15px;"></td> <td style="width: 20px; height: 15px;"></td> <td style="width: 20px; height: 15px;"></td> <td style="width: 20px; height: 15px;"></td> </tr> </table>	<i>L'année</i>					<i>Valeur</i>			
<i>L'année</i>											
<i>Valeur</i>											
Elaboration de l'indicateur	Nature des données de base										
	Mode de collecte des données de base										

	Services ou organismes responsables de la collecte des données de base	
	Service responsable de la synthèse des données	
	Validation de l'indicateur	
	Mode de calcul	
	Modalités de conservation des données, en prévision d'un audit	
Modalités d'interprétation de l'indicateur	Modalités d'interprétation	
	Sens d'évolution souhaitée	>
	Limites et biais connus	
Plan de construction ou d'amélioration de l'indicateur	Date de livraison de l'indicateur	
	Plan d'amélioration ou de construction de l'indicateur	
Commentaire		